TRAVAILLER AVEC LES MEDIAS DANS LA LUTTE CONTRE LA PENALISATION DU VIH

Une introduction pour les militants qui s'opposent à la pénalisation du VIH

Ce document fait partie de la boite à outils de HIV JUSTICE WORLDWIDE

HIV JUSTICE WORLDWIDE

ROBERT CARR FUND
for civil society networks

Publié par:

Positive Women's Network – USA, au nom de **HIV JUSTICE WORLWIDE**

Ce document est une traduction de « Making Media Work for HIV ».

Si tous les efforts ont été faits pour s'assurer de sa généralité, il se peut que certaines considérations locales ne soient pas reflétées dans son contenu.

HIV JUSTICE WORLDWIDE est une campagne mondiale visant à abolir les lois pénales et autres lois similaires, les politiques et les pratiques qui réglementent, contrôlent et punissent les personnes vivant avec le VIH en raison de leur statut sérologique.

HIV JUSTICE WORLDWIDE est dirigé par un comité directeur composé de dix membres:

- AIDS Action Europe
- AIDS-Free World
- AIDS and Rights Alliance for Southern Africa (ARASA)
- Le réseau juridique canadien VIH/SIDA
- Global Network of People Living with HIV (GNP+)
- HIV Justice Network
- International Community of Women Living with HIV (ICW)
- Positive Women's Network – USA (PWN-USA)
- Southern African Litigation Centre (SLAC)
- Sero Project (SERO)

Le HIV Justice Network fait office de secrétariat pour HIV JUSTICE WORLDWIDE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à: info@hivjustice.net

Ensemble nous pouvons faire de la justice pour le VIH une réalité dans le monde entier

Consultez la trousse d'outils sur le plaidoyer de HIV JUSTICE WORLDWIDE pour des informations et des ressources supplémentaires:
http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr

Auteur principal et rédactrice: Olivia G. Ford
Auteur secondaire: Nic Holas ("Quatre conseils pour les journalistes")
Design et mise en page: Design Action Collective
Traduction: Sylvie Beaumont et Cécile Kazatchkine

Cet outil a été réalisé grâce au soutien financier du Robert Carr Fund for civil society networks.

© HIV JUSTICE WORLDWIDE, 2018

Table des matières

INTRODUCTION 6
A qui s'adresse cette boîte à outils? 7
Qu'est-ce que les « médias » et pourquoi sont-ils importants? 8
QUELLE EST LA SITUATION ? 9
Qu'est ce que la pénalisation du VIH? 9
Qu'est-ce qui donne lieu à des poursuites contre des personnes vivant avec le VIH? 9
Où rencontre-t-on la pénalisation du VIH et quelle est l'ampleur du problème? 10
Quelle est l'origine des ces lois? 11
Qui sont visés par ces lois? 11
Ces lois sont-elles utiles pour le maintien de la santé publique? 13
Que pensent les membres de la communauté des lois de pénalisation du VIH? 14
Références utiles 15
LE RÔLE DES MEDIAS DANS LE PLAIDOYER CONTRE LA PÉNALISATION DU VIH 16
QUE POUVONS NOUS FAIRE? 18
Ne faites pas de mal 18
Faites preuve de patience – la visibilité médiatique n'est pas toujours justifiée. 18
EXEMPLE: La Californie 19
EXEMPLE: Missouri 20
Exemple: Le Royaume-Uni 21
Alignez votre stratégie médiatique avec votre stratégie globale de plaidoyer 21
A NOTER: Qu'est-ce qu'un «Plan de plaidoyer»? 22
Abstenez-vous d'amplifier des articles ou des pratiques problématiques 22
Restez en contact! 23
Assurez-vous que vos messages ne renforcent pas les idées stigmatisantes sur les personnes vivant avec le VIH 24
Bien faire passer votre message 25
Qu'est ce qu'un message? 26
Quels sont les points de discussion? 27
La formulation, ou l'angle de votre message 28
Parler des risques de transmission et de la nature du VIH: Incorporer les connaissances scientifiques actuelles dans le plaidoyer contre la pénalisation du VIH 29
Qui doit transmettre votre message? 31

A NOTER: Préparer les porte-paroles à travailler avec les journalistes 32
Rassemblez des collègues, des alliés et des complices 33
A NOTER: Pourquoi faut-il galvaniser une coalition diversifiée ? 34
A NOTER: Engager un groupe qui a des capacités de communication 35
Utilisez vos outils 36
A NOTER: Choisir le format adapté au sujet 36
Les dépliants et vidéos 37
Les communiqués de presse 38
Les avis aux médias 38
Blogs 40
Fiche de travail de blog 41
Répondre à une couverture négative ou ignorante de la pénalisation du VIH 43
La correction des manchettes de journaux stigmatisantes et des faits inexacts 43
EXEMPLE: L'Ouganda 44
Les articles d'opinion ou tribunes 45
Les lettres à la rédaction 45
Les réseaux sociaux 45
Répondre, ou non, aux commentaires en ligne 46
Surveillez votre langage 47
Sachez que vous n'êtes pas seul(e), à plus d'un titre 50
ETUDE DE CAS: L'Ouganda: Une victoire tardive dans un "procès par les médias" 51
Que s'est-il passé? 51
Quel a été le rôle des médias? 51
Quelle a été la réaction des militants? 52
Conclusion 53
Références et lectures complémentaires 53
ETUDE DE CAS: L'Iowa aux Etats-Unis: Visibilité médiatique au bon moment 54
Que s'est-il passé? 54
Quel a été le rôle des médias? 54
Quelle a été la réaction des militants? 55
Conclusion 56
Références et lectures complémentaires: 56

ETUDE DE CAS: Le Malawi: Améliorer un projet de loi en mettant les droits humains et les communautés touchées au cœur du projet 57
Que s'est-il passé? 57
Quel a été le rôle des médias? 57
Quelle a été la réaction des militants? 58
Conclusion 59
Références et lectures complémentaires: 59
ETUDE DE CAS: Le Mexique: La presse alliée d'un nouveau réseau opposant la pénalisation du VIH 60
Que s'est-il passé? 60
Quelle a été la réaction des militants? 60
Quel a été le rôle des médias? 61
Conclusion 62
Références et lectures complémentaires: 62
CONCLUSION 63
REMERCIEMENTS 65

INTRODUCTION

“Nous avons le droit de vivre sans avoir peur d’être nous-mêmes.”[1]

- Monique Howell-Moree, épouse, mère, militante, ancienne combattante et victime de la pénalisation du VIH (Etats-Unis)

Les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine de la prévention, de la prise en charge, des connaissances scientifiques et des traitements du VIH à l’échelle mondiale sont remarquables, et leurs bienfaits sur la vie des personnes vivant avec le VIH, exposées au VIH ou touchées par le VIH, sont impressionnants.

Grâce aux traitements efficaces, des millions de personnes séropositives ont une espérance de vie normale et sont en bonne santé.[2] Les militants pour l’accès au traitement et le respect des droits humains continuent de lutter pour garantir à toutes les personnes séropositives un accès à ces traitement essentiels.

Les données scientifiques sont claires : Une personne séropositive sous traitement anti-VIH efficace ne peut pas transmettre le virus à son/sa partenaire sexuel(le)[3]. En cas de grossesse, le risque de transmission au bébé peut chuter à moins de 1%.[4] Même en l’absence de traitement, ou de port de préservatif ou de l’utilisation d’une autre mesure de protection le VIH reste difficile à transmettre : l’acte sexuel le plus susceptible de conduire à la transmission du VIH pose un risque très faible de transmission par acte[5] En outre, le VIH est une maladie grave mais gérable et avec un accès à un traitement approprié, une personne qui contracte le VIH peut espérer avoir une durée de vie normale.

Partout dans le monde, des collectivités se sont efforcées de maitriser leurs épidémies et nombre d’entre elles sont aujourd’hui proches d’atteindre leurs objectifs.[6]

Cependant, ces avancées vertigineuses qui ont permis de sauver et de prolonger d’innombrables vies restent trop souvent mal comprises, dénaturées ou ignorées par les systèmes de justice pénale à travers le monde. 68 pays ont adopté des lois punitives ciblant *spécifiquement* les personnes séropositives. Ce nombre continue à croitre et les personnes vivant avec le VIH continuent de faire l’objet de poursuites injustes pour non divulgation, exposition ou transmission du VIH et ce, même dans des juridictions où il n’y a pas de loi *spécifique* pénalisant le VIH.

Nous ne pouvons pas éliminer la pandémie du VIH sans éliminer la pénalisation des personnes vivant avec le VIH.

A qui s’adresse cette boîte à outils?

Cette boîte à outils a été développée pour les militants, les intervenants des droits humains et les professionnels de la communication travaillant à la croisée des médias et de la criminalisation du VIH.

Elle comprend également des conseils pour sensibiliser les journalistes et les éditeurs aux nuances de la criminalisation du VIH et aux préjudices causés par une couverture médiatique inexacte et stigmatisante.

Si vous, ou un membre de votre communauté, avez découvert cette boîte à outils, c’est que vous êtes probablement confronté à la croisée malheureuse du droit pénal et du VIH. C’est peut-être une arrestation qui a été rapportée dans la presse ou le statut sérologique d’une personne qui a été révélé publiquement; ou bien peut être vous demandez vous comment répondre à des accusations injustes, inexactes, exagérées ou dénaturées. C’est peut-être la première fois que cela se produit dans votre région, ou la première fois qu’une affaire de pénalisation est portée à votre attention ou à celle de votre communauté.

Malheureusement, vous n’êtes pas seul(e) à faire face à ces injustices. Vous n’êtes pas non plus seul(e) à les combattre.

Vous découvrirez qu’un élément récurrent de ce document est le besoin de faire preuve de *nuance*: les distinctions subtiles, et parfois les tensions qu’il peut y avoir entre ce que l’on veut dire et la manière de le dire. La pénalisation du VIH est un problème complexe. Cette boîte à outils a été conçue en partant du point de vue, fondé sur les preuves, que la pénalisation du VIH nuit à la santé publique, ne fait rien pour réduire la transmission du VIH et n’apporte aucun avantage aux communautés. Mais il peut être difficile de communiquer cette réalité au grand public et aux médias. En effet, les réactions individuelles face à la pénalisation du VIH sont liées à l’expérience de la stigmatisation externe et aux connaissances (ou non) des modes de transmission du VIH, mais aussi aux sentiments personnels de chacun, aux relations personnelles et au système juridique dans lequel les individus évoluent.

Un film utile sur la façon dont la pénalisation affecte particulièrement les femmes est « Femmes et séropositives : Dénonçons l’injustice (2012) », du Réseau juridique canadien VIH/SIDA http://www.femmesseropositiveslefilm.org/index.html

Lorsque vous parlez de la pénalisation du VIH, il faut réfléchir à ce que vous voulez dire, et à la façon de le dire, pour transmettre clairement le message que vous souhaitez faire passer. Ce message et les méthodes de diffusion changeront en fonction de votre audience, du contexte, de la nature de l’affaire [judiciaire] dans laquelle vous vous impliquerez ou de la campagne que vous soutiendrez. Il n’existe pas de solution universelle pour lutter contre la pénalisation du VIH ou pour influencer positivement la couverture médiatique. Cette boite à outils vise à offrir des ressources qui vous aideront à développer des solutions adaptées à votre contexte.

Ce document a également pour objectif d'inspirer les lecteurs, de leur dire que, oui, c'est possible de faire quelque chose, que des militants ont réussi à mettre un terme à la pénalisation du VIH dans certains pays grâce, notamment, à un travail rigoureux avec les médias. Il aide à préparer les militants à ce qui pourrait s'avérer être une tâche longue, délicate et difficile.

L'histoire de la fin de la pénalisation du VIH et du rôle des médias dans sa disparition commence tout juste à être écrite. Le plaidoyer que vous entreprenez pourrait un jour faire partie de cette victoire collective.

Qu'est-ce que les « médias » et pourquoi sont-ils importants?

Les Médias (ou la Presse) est un terme collectif décrivant les mécanismes et les initiateurs de la communication de masse (par exemple la télédiffusion ou la radio, les journaux, les magazines ou les éditions du livre et l'Internet, comprenant les réseaux sociaux).

Les médias peuvent être des instruments puissants pour diffuser votre message à un public plus large (comme par exemple des sympathisants ou des alliés potentiels à votre campagne) et pour faire pression sur les *cibles* de votre campagne (les personnes au pouvoir ou représentants de forces de l'ordre pouvant poser un obstacle aux changements que vous désirez apporter).

Que peut encore réaliser la couverture médiatique?

- Elle expose gratuitement la question soumise à la couverture médiatique – et votre groupe ou organisation
- Elle aide à établir l'importance et la prééminence des activités de votre groupe ou organisation
- Elle améliore votre visibilité auprès du grand public et des décideurs
- Elle change, influence, ou élève le débat sur la question

Adapté de la fiche info de Our Community Group: Making contact – Why Media is Important, https://www.ourcommunity.com.au/marketing/marketing_article.jsp?articleId=1593)

QUELLE EST LA SITUATION ?

Qu'est ce que la pénalisation du VIH?

La pénalisation du VIH est un terme qui décrit l'utilisation injuste du droit pénal (ou de lois similaires telles que les lois relatives à la santé publique ou le droit civil et/ou administratif) pour punir et contrôler les personnes vivant avec le VIH sur la base de leur statut sérologique. Les rapports sexuels visés par les affaires de pénalisation sont, le plus souvent, consensuels.

Cela peut se faire par le biais de lois pénales spécifiques au VIH, ou par l'application de lois pénales générales régissant les infractions telles que les voies de fait (y compris les agressions sexuelles), la mise en danger de la vie d'autrui par imprudence - voire même les tentatives de meurtre - à des cas d'exposition potentielle ou « supposée» au VIH. L'application de la loi de cette manière ignore bien souvent les données scientifiques et médicales solides et facilement disponibles sur le VIH et à sa transmission, et la réalité de la vie avec le VIH, à l'ère moderne de l'épidémie.

La pénalisation du VIH est un phénomène mondial croissant. Cependant, elle reçoit rarement l'attention qu'elle mérite, si on considère que, non seulement elle compromet la riposte au VIH portant atteinte à la santé publique et en compromettant les droits fondamentaux des personnes séropositives ou des personnes touchées par le VIH, mais aussi que **rien n'indique que ces lois apportent un avantage quelconque**.

Qu'est-ce qui donne lieu à des poursuites contre des personnes vivant avec le VIH?

Souvent, les lois pénalisant le VIH sont extrêmement vagues ou générales, soit dans leur libellé, soit dans leur interprétation ou leur application, ce qui ouvre la porte à une multitude de violations potentielles des droits des personnes vivant avec le VIH.

Ces lois sont utilisées pour poursuivre des personnes qui, conscientes de leur séropositivité, n'auraient pas divulgué leur statut sérologique à leur partenaire avant d'avoir des rapports sexuels (la non divulgation du VIH); auraient potentiellement exposé d'autres personnes au VIH (l'exposition au VIH); ou auraient supposément transmis le VIH (la transmission du VIH). Les lois sont souvent promulguées et appliquées sur la base de mythes et d'idées fausses sur la transmission du VIH et influencé par la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et des communautés les plus souvent touchées par le VIH.

Certaines de ces lois permettent d'intenter des poursuites pour des actes ne comportant aucun risque, ou un risque minimal, de transmission du VIH: crachats, morsures, griffures, rapport sexuel oral, rapport sexuel avec préservatif ou rapport sexuel avec une charge virale faible[7]. Dans de nombreux pays, une personne séropositive déclarée coupable d›un autre «crimes» ou

« délit » - relatif au commerce du sexe par exemple ou si une personne a craché ou mordu un policier lors de son arrestation ou de son incarcération – peut souvent recevoir une peine plus sévère du fait de sa séropositivité et ce, même dans des cas où l'exposition au VIH ou sa transmission était impossible ou pratiquement impossible.

La plupart des lois et des poursuites pénales relatives au VIH posent notamment les problèmes suivants:

- Elles se focalisent souvent sur la seule question de la divulgation du VIH plutôt que d'exiger effectivement une intention de nuire ou la réalisation d'un préjudice (ex. transmission du VIH);
- Elles ignorent bien souvent les données scientifiques sur le VIH et sa transmission et la réalité des personnes vivant avec le VIH (qui peut, par exemple, rendre plus difficile le dévoilement de sa séropositivité ou l'utilisation d'un préservatif)
- Les peines criminelles ou les condamnations sévères traitent parfois n'importe quel degré d'exposition au VIH comme l'équivalent d'un meurtre ou d'un homicide involontaire, une équivalence manifestement fausse et dangereuse.

Les efforts de réforme du droit pénal dans le contexte du VIH s'attaquent ainsi le plus souvent à exiger:

- la preuve d'une intention de nuire pour qu'il y ait condamnation ;
- la preuve d'un préjudice (preuve que le VIH a bien été transmis)
- que les données scientifiques sur le VIH et sa transmission ainsi que les réalités des personnes vivant avec le VIH soient prises en compte,
- que la sévérité de la peine soit proportionnée à la gravité de l'infraction.

Où rencontre-t-on la pénalisation du VIH et quelle est l'ampleur du problème?

En juin 2018, HIV JUSTICE WORLDWIDE estimait que 100 juridictions dans 73 pays ont actuellement des lois criminelles spécifiques au VIH. D'autres juridictions utilisent des dispositions législatives générales pour pénaliser les personnes vivant avec le VIH. Des poursuites pour cause de non divulgation, exposition et transmission du VIH ont été signalés dans 76 pays.

Les affaires de pénalisation du VIH peuvent être difficiles à localiser, surtout dans les pays où ces informations ne sont pas librement accessibles. Par conséquent, il est impossible de déterminer le nombre exact d'affaires pénales liées au VIH pour chaque pays du monde. Une grande partie de ce que l'on sait sur les affaires individuelles provient des médias et la conclusion d'une arrestation ou d'une affaire pénale demeure souvent inconnue.

Une base de donnée globale répertoriant les affaires pénales peut être consultée sur le site Internet de HIV Justice Network https://www.hivjustice.net

Quelle est l'origine des ces lois?

Les premières poursuites liées au VIH, et l'élaboration de lois spécifiques au VIH, ont eu lieu au milieu et à la fin des années 80, lorsque le VIH signait l'arrêt de mort des millions de personnes qui avaient contracté le virus. Ces actions en justice sont nées d'une épidémie incontrôlée et d'une ignorance généralisée de la transmission du VIH. Dans plusieurs pays, comme aux Etats Unis, leur mise en application a été également motivée par les mythes stigmatisant « de la personne vivant avec le VIH qui transmet délibérément le virus », alimentés par les médias traditionnels qui exploitent souvent d'autres formes de préjugés, tels que le racisme et l'homophobie.

Le nombre de pays qui ont adopté de telles lois a augmenté au cours des dernières décennies, malgré l'arrivée de traitements efficaces qui ont considérablement allongé la durée de vie des personnes qui y ont accès et qui ont permit de réduire à zéro le risque de transmission du VIH par ceux qui les utilisent. L'Afrique subsaharienne n'avait pas de lois spécifiques au VIH au début du XXIe siècle; aujourd'hui, près de la moitié des pays du continent africain ont des lois pénalisant les personnes vivant avec le VIH. Cette tendance s'est aussi manifestée dans des pays à revenu élevé.[7]

« Dans les années 90, lorsque la multithérapie a fait son apparition, la perception populaire des personnes séropositives a commencé à changer » a expliqué Sean Strub, le directeur du Sero Project et un militant contre la pénalisation du VIH, lors d'une interview en 2012[8]. « De plus en plus, nous sommes vus à travers le prisme de notre potentiel à infecter d'autres personnes, perçus et définis comme des vecteurs viraux, des agents potentiels d'infection. **La manifestation la plus extrême de la stigmatisation liée au VIH est la pénalisation du VIH ».**

Qui sont visés par ces lois?

Dans de nombreux pays, du fait de l'aspect trop général de ces lois, quasiment toute personne vivant avec le VIH est susceptible d'être poursuivie en justice.

Les lois qui pénalisent les personnes vivant avec le VIH affectent de façon disproportionnée les communautés déjà confrontées à un degré excessif de surveillance, d'incarcération et de violations des droits humains - y compris les personnes de couleur; les travailleurs du sexe; les femmes, y compris les femmes transgenres; et les personnes vivant aux intersections de ces identités.

Les médias décrivent souvent ces lois comme protégeant les femmes « victimes » de partenaires malhonnêtes. En Amérique du Nord et en Europe, les reportages des médias s'efforcent particulièrement d'exploiter cette dynamique lorsque le partenaire «crapuleux» est membre d'un groupe racialisé.[9] Mais les lois qui pénalisent l'exposition au VIH ne protègent pas les femmes. De nombreuses femmes vivant avec le VIH risquent d'être victimes de violence si elles dévoilent leur statut sérologique et risquent d'être arrêtées et poursuivies si elles ne le font pas, ou si elles dévoilent leur séropositivité mais leur partenaire prétend le contraire. De nombreuses femmes ont été arrêtées ou envoyées en prison suite aux accusations d'anciens parte-

naires qui ont utilisé la pénalisation du VIH comme instrument de harcèlement ou de contrôle, souvent après que la femme ait tenté de mettre fin à cette relation.

Parce que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être suivies pour des soins de santé sexuelle et reproductive du fait de leur grossesse, ce sont souvent elles qui font le test de dépistage du VIH en premier et apprennent leur séropositivité dans le couple. Une simple allégation selon laquelle elles auraient "introduit le VIH dans le foyer" ou une accusation de non divulgation qui les met en contact avec le système pénal peut entraîner la perte de leur logement, de leurs biens et le retrait de leur enfant et plus encore, créant des répercussions négatives pour toute leur famille.[10]

Le simple fait de connaitre sont statut sérologique suffit souvent pour que les poursuites aboutissent. Cela revient à punir les personnes qui ont fait l'effort de protéger leur santé en connaissant leur statut sérologique et donne souvent lieu à une bataille devant les tribunaux, fondée sur les "elle a dit, il a dit" que la personne poursuivie finit habituellement par perdre.

Ce fut le cas de Samukelisiwe Mlilo au Zimbabwe. En 2012, S. Mlilo a été déclarée coupable «d'avoir délibérément transmis» le VIH à son mari, et fait face à 20 ans de prison, bien qu'il n'y ait aucune preuve que ce soit elle qui ait transmis le VIH à son mari, ou qu'elle n'ait pas divulgué son VIH, ce qu'elle dit avoir fait. Elle soutient que son mari n'a déposé plainte contre elle que pour se venger de la plainte qu'elle avait elle-même déposée contre lui pour violence conjugale après la rupture de leur mariage.[11]

Parfois, certains groupes ont plaidé en faveur de la pénalisation du VIH en réponse à la transmission du VIH aux femmes par le biais de violences sexuelles ou conjugales. Le problème de la violence à l'égard des femmes doit être traité de toute urgence. Cependant, des universitaires et experts féministes de renom mettent en garde contre le fait que la pénalisation de la séropositivité ne fait rien pour freiner l'épidémie de violence liée au genre, ou la dynamique de pouvoir fortement inégalitaire dans les couples et au sein de la société, qui sont à l'origine de la vulnérabilité disproportionnée au VIH des femmes et des jeunes filles. Au Canada, le recours à la loi sur les agressions sexuelles dans le contexte de la non divulgation du VIH – alors que la relation sexuelle est consensuelle - nuit non seulement aux communautés touchées par le VIH, mais aussi à la loi elle-même en tant qu'outil de lutte contre la violence liée au genre.[12]

En définitive, la pénalisation du VIH fait partie d'une série d'efforts visant à appliquer des lois et des politiques punitives afin de réglementer la reproduction, la sexualité, le genre et l'autonomie corporelle des individus qui ne semblent pas se conformer aux notions culturelles dominantes sur la sexualité et le genre, ou qui sont perçus comme menaçant l'ordre social et la santé publique. Un cercle croissant de militants reconnaissent que les causes profondes de ces agressions contre l'autonomie du corps sont multidimensionnelles; que les groupes criminalisés

en général sont confrontés à de multiples formes d'oppression sociale, juridique, économique et politique; et que les militants du VIH sont susceptibles de trouver cause commune avec les mouvements visant à garantir la justice dans les domaines de la reproduction, de l'immigration, du genre, de l'ethnicité et autres formes d'injustices multidimensionnelles.

Ces lois sont-elles utiles pour le maintien de la santé publique?

Non. En fait, la pénalisation du VIH est en contradiction avec les objectifs de la santé publique, tels que les objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA pour mettre fin à l'épidémie du VIH.[13]

Des données anecdotiques et plusieurs analyses suggèrent que la crainte de poursuites judiciaires peut dissuader les individus, en particulier ceux appartenant aux communautés très vulnérables au VIH, de faire le test de dépistage et de connaître leur statut, puisque la loi s'applique principalement aux personnes qui connaissent leur séropositivité. La pénalisation du VIH peut également avoir un impact négatif sur l'accès aux soins et au traitement du VIH et compromettre les rapports entre les personnes vivant avec le VIH et les professionnels de la santé, puisque dans plusieurs pays, les dossiers médicaux peuvent être rendus publics et utilisés contre les personnes vivant avec le VIH dans le cadre de poursuites judiciaires.

Lisez les études et les rapports qui démontrent comment la pénalisation du VIH «décourage l'accès aux services de la santé, y compris les services de dépistage» dans la boîte à outils de HIV JUSTICE WORLDWIDE. (http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr/theme/decourage-lacces-aux-services-de-sante/

En revanche, rien n'indique que les lois sur la pénalisation du VIH découragent les comportements susceptibles de transmettre le VIH ou réduisent le nombre de nouveaux cas de VIH. En outre, lorsqu'elle pénalise la non divulgation de la séropositivité, la pénalisation du VIH porte faussement à croire que toutes les personnes séropositives sont intrinsèquement dangereuses. Elle crée aussi un faux sentiment de sécurité en laissant supposer que le dévoilement est une mesure efficace de prévention. En réalité, une grande proportion des nouveaux cas de VIH résulte de rapports sexuels non protégés avec une personne vivant avec le VIH qui ne connait pas son statut sérologique ou qui a rencontré des obstacles l'empêchant de rester connecté aux soins[14]. Une approche vraiment axée sur la santé publique serait d'encourager tout le monde à assumer leurs responsabilités en ayant des rapports sexuels à moindre risque.

Que pensent les membres de la communauté des lois de pénalisation du VIH?

Un certain nombres d'acteurs travaillant contre la pénalisation du VIH dans des pays et contextes différent, ayant partagé leurs expériences pour cette boite à outils, ont souligné combien il était important d'informer/former les personnes séropositives et leurs alliés, notamment en abordant les désaccords philosophiques et stratégiques, dans le cadre d'une stratégie de campagne.

Dans une étude réalisée en 2015 à l'initiative du Sero Project aux Etats-Unis, évaluant les attitudes et les opinions du public américain sur la pénalisation du VIH, les enquêteurs ont constaté que la plupart des gens ne savaient rien de la criminalisation du VIH et que leurs attitudes changeaient rapidement et favorablement lorsqu'on les informait sur ses méfaits. Cependant, comme l'a expliqué le fondateur de SERO, Sean Strub, et d'autres lors d'un rassemblement international de militants contre la pénalisation en 2016, c'est parfois les personnes vivant avec le VIH, ou touchées par celui-ci, qui sont les plus difficiles à convaincre, car certaines personnes pensent que les lois punitives peuvent les protéger, ou les auraient protégés, contre l'infection au VIH. Sean Strub a cité une étude indiquant qu'un pourcentage élevé d'hommes gais aux États-Unis était en faveur de la pénalisation des personnes séropositives ayant des rapports sexuels sans préservatif et sans divulguer leur statut.

D'autres approches alternatives, réparatrices et non punitives capables d'apaiser les divisions au sein de la communauté ou entre les individus en cas de transmission du VIH doivent être explorées plus vigoureusement et être appliquées plus largement. Il est important de discuter et d'aborder toutes les perspectives sur la pénalisation du VIH qui peuvent exister au sein d'un groupe dès le début de votre engagement collectif. Ceci est nécessaire pour vous assurer que vous pourrez tous aller de l'avant avec aisance et confiance avec les messages et les objectifs que vous aurez déterminé pour votre campagne.

Informer l'ensemble des communautés affectées, pas seulement les personnes vivant avec le VIH, mais aussi d'autres communautés marginalisées et criminalisées des méfaits de la pénalisation du VIH mais aussi des réalités de la vie avec le VIH aujourd'hui, aide à poser les fondations d'un soutien pour une réforme de la pénalisation du VIH. Cela permet d'avoir plus de monde capable d'avoir une réponse éclairée et réfléchie sur la couverture médiatique relative aux affaires de pénalisation du VIH. Ces actions d'information représentent un complément important à votre travail médiatique.

Pour plus d'études et de conversations sur les attitudes sur la pénalisation du VIH au sein des communautés, voir la section "Comprendre le point de vue des communautés touchées" de la boite à outils de HIV JUSTICE WORLDWIDE: http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr/theme/comprendre-le-point-de-vue-des-communautes-touchees/

Références utiles

HIV Justice Worldwide. Questions fréquentes
http://www.hivjusticeworldwide.org/fr/frequently-asked-questions/

Edwin J Bernard et Sally Cameron. Advancing HIV Justice 2: Building momentum in global advocacy against HIV criminalisation. HIV Justice Network and GNP+. Brighton/Amsterdam, Avril 2016 http://www.hivjustice.net/advancing2/

Loutfy M, Tyndall M, Baril J-G, Montaner JSG, Kaul R, Hankins C. Énoncé de consensus canadien sur le VIH et sa transmission dans le contexte du droit criminel . Can J Infect Dis Med Microbiol 2014;25(3):135-140. https://www.cocqsida.com/assets/files/ressources/consensus_experts_canadiens_juin2014.pdf

Réseau juridique canadien VIH/SIDA. Les femmes et la criminalisation de la non-divulgation de la séropositivité au VIH, 2017.
https://drive.google.com/file/d/1TJzhaVK9v6ITKLXKsziRfM-q67B9hUAt/view?usp=sharing

Johanna Kehler, Michaela Clayton, and Tyler Crone. 10 raisons pour lesquelles la criminalisation de l'exposition ou la transmission du VIH cause un préjudice aux femmes. ATHENA Network, 2009. http://steppingstonesfeedback.org/wp-content/uploads/2016/10/SS_ATHENA_10raisons_2009.pdf

10 raisons pour lesquelles la criminalisation de l'exposition ou la transmission du VIH cause un préjudice aux femmes. Open Society Institute, 2008. https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/10reasonsfr_20081201_0.pdf

LE RÔLE DES MEDIAS DANS LE PLAIDOYER CONTRE LA PÉNALISATION DU VIH

Lorsqu'il est question de sujets complexes comme la pénalisation du VIH, les médias peuvent être un outil puissant ou une arme tranchante.

La couverture de sujets traitant du VIH dans des médias grand public peut être sensationnaliste et stigmatisante, faisant souvent plus de mal que de bien. Les mots ont de l'influence: entendre à maintes reprises un langage qui renforce la stigmatisation, l'oppression et la discrimination a des répercussions sur le bien-être des personnes vivant avec le VIH. Comme l'a fait remarqué un jour un commentateur américain: «Les attitudes négatives à l'égard du VIH tuent littéralement les gens.»[15]

Les médias traditionnels contribuent au renforcement des préjugés de la société, et la pénalisation du VIH n'est qu'un exemple illustrant ce phénomène insidieux. Parce que les histoires de pénalisation du VIH peuvent comporter des détails relatifs au "sexe, la drogue et le crime" les médias sont parfois tentés d'utiliser des titres dramatiques soulignant des détails salaces pour attirer l'attention dans des marchés médiatiques surchargés. Les images et le langage utilisés dans ces histoires accroissent la notoriété de certains accusés, et peuvent servir à marginaliser encore plus et à cibler des individus qui appartiennent déjà à des groupes vulnérables.

Par exemple, une large étude de la couverture médiatique de la pénalisation du VIH au Canada a révélé une tendance nette et de longue date, de préjugés anti-noirs et anti-immigrés.

Image: Center for HIV Law and Policy.

Alors que les hommes noirs immigrés vivant avec le VIH représentaient 15% des accusés connus dans les affaires de pénalisation du pays, 61% des histoires de pénalisations rapportées dans les médias portaient sur des immigrés noirs. 49% de l'échantillon de couverture médiatique analysé portait, en tout et pour tout, sur 4 hommes - tous immigrés noirs tandis que les accusés blancs bénéficiaient eux d'un certain degré de protection contre la révélation publique de détails relatifs à leur affaire dans les médias.[16]

Une couverture médiatique inexacte, partiale ou excessive des affaires de pénalisation du VIH peut avoir des conséquences désastreuses sur la vie des personnes accusées, et peut même influencer le dénouement d'une procédure pénale. En s'informant sur les réalités de la vie avec le VIH et en intégrant ces faits et ces histoires dans leurs reportages, les médias peuvent aussi devenir un de nos plus grands alliés dans l'amélioration de la vie et la défense des droits des personnes vivant avec le VIH.

Travailler avec les médias pour améliorer la couverture médiatique dans le domaine du VIH n'équivaut pas à demander des faveurs; il s'agit de les aider à s'acquitter de leur responsabilité professionnelle de rechercher et de présenter la vérité. En travaillant à changer les messages et les images associés à la pénalisation du VIH dans les médias, vous contribuez à changer la culture de partialité de certains médias à l'encontre des communautés vivant avec le VIH et affectées par le VIH. Vous jouez également un rôle pour garantir que les personnes vivant avec le VIH n'aient pas à vivre dans la crainte d'être elles-mêmes.

QUE POUVONS NOUS FAIRE?

Ne faites pas de mal

Faites de votre mieux pour vous assurer que les mesures que vous, ou votre groupe, prenez au nom d'une personne criminalisée ne porteront pas préjudice à cette personne, à son affaire ou à la communauté dans son ensemble.

Ce conseil peut paraitre évident à première vue, puisque le but du plaidoyer dans n'importe quel domaine est d'aider et non pas de nuire. Cependant, même les militants les mieux intentionnés peuvent parfois prendre des mesures qui, en fin de compte, vont à l'encontre de leurs objectifs.

Voici quelques points à garder à l'esprit lorsque vous commencez votre travail avec les médias:

Faites preuve de patience – la visibilité médiatique n'est pas toujours justifiée.

Il est naturel de vouloir agir immédiatement pour soutenir une personne criminalisée en raison de sa séropositivité dans votre communauté, et pour sensibiliser le public sur la nature stigmatisante de son affaire et de la pénalisation du VIH en général. Souvent, la couverture médiatique semble être un objectif valable à poursuivre dès le début: elle permet de dénoncer l'affaire auprès d'un plus large public; et c'est une preuve visible et définitive de l'engagement et de l'action des personnes impliquées dans la campagne.

Cependant, avoir un public plus large n'est pas toujours préférable pour l'accusé, la campagne ou le mouvement en général.

- L'équipe juridique en charge de la défense de l'intéressé peut avoir des raisons de vouloir traiter l'affaire discrètement. Attirer l'attention sur une personne accusée peut toutefois porter préjudice à l'affaire qu'ils tentent de défendre. Mayo Schreiber du Center for HIV Law and Policy, basé aux États-Unis, a noté que la couverture médiatique «peut avoir pour effet "de mettre le procureur ou le juge au pied du mur", c'est-à-dire de les obliger à faire de l'accusé un exemple ... ce qui n'arriverait peut être pas si une affaire n'avait pas attiré l'attention des médias».

EXEMPLE: La Californie

En octobre 2017, le gouverneur de l'état américain de Californie a signé un projet de loi modernisant les lois spécifiques au VIH de l'Etat[17]. Cette victoire, qui est le résultat de plusieurs années de plaidoyer d'une vaste coalition de prestataires de la santé, d'organisation de défense des droits civils et de professionnels de la santé publique, n'a pas été sans heurts.

Une première campagne de promotion médiatique de la proposition de la mesure par son parrain législatif a donné lieu à plusieurs articles et éditoriaux négatifs sur le projet de loi, dont un article par le fils du célèbre rappeur Eazy-E, décédé des suites de complications du Sida en 1995.[18]

Les médias nationaux de droite ont également repris l'histoire, en ajoutant le détail fabriqué selon lequel le projet de loi "permettrait aux personnes séropositives de donner leur sang"[19] et autres interprétations erronées qui ont été éventuellement démystifiées par des sites Internet de décodage.

Le projet de loi a été adopté, mais la couverture médiatique négative a posé un défi supplémentaire au processus. Selon Jennie Smith-Camejo, la directrice des communications de Positive Women's Network - USA (PWN-USA), : «Nous étions et restons préoccupés par le fait que la couverture négative du projet de loi pourrait affecter les efforts présents et futurs visant à modifier les lois dans d'autres Etats, en particulier dans les Etats républicains ou à tendance républicaine."

- Il se peut aussi qu'il n'y ait pas encore d'affaire pénale au sens où des poursuites n'ont pas été engagées ou pourraient être rapidement abandonnées. Les médias locaux peuvent en faire plus sur une affaire que les tribunaux en feront au final. En répondant à cette couverture médiatique, vous risquez de rendre encore plus visible une affaire qui aurait pu disparaitre d'elle même de la conscience publique du jour au lendemain. De plus, ce sera peut être la version stigmatisante publiée à l'origine dans les médias plutôt que votre réponse dont on se souviendra.

  Au lieu d'écrire ou de soumettre une réponse pour publication, envisagez de contacter le journaliste et son rédacteur en chef, en signalant les passages concernant les faits ou l'angle de l'article que votre groupe considère comme erronés ou stigmatisant tout en apportant des éléments utiles au journaliste pour la rédaction d'articles sur le VIH moins stigmatisants et plus informatifs.

  N'oubliez pas d'inclure les coordonnées de personne à contacter si le journaliste ou la rédaction à des questions, ou si d'autres articles liés au VIH sont prévus à l'avenir.

  Consultez la section «Utilisez vos outils» de cette boîte à outils pour plus d'informations sur la correction des articles erronés.

EXEMPLE: Missouri

Si l'organe d'information est réceptif, un article incomplet et ignorant peut devenir un outil pédagogique pour les lecteurs et téléspectateurs, et pour les médias locaux. Par exemple, la chaine de télévision FOX 2 St Louis, dans l'Etat américain du Missouri, a publié un reportage sur une femme vivant avec le VIH qui faisait face à des accusations de non divulgation. Aaron Laxton, un travailleur social local et militant du VIH, a contacté la chaine et protesté contre le fait que les dernières connaissances scientifiques sur la transmission du VIH n'avaient pas été prises en compte dans le reportage. Le lendemain soir, Laxton était au journal de la chaine sous le titre : "un travailleur social déclare que le droit pénal relatif au VIH doit être mis à jour"[20]. L'article fait référence aux études révolutionnaires sur le traitement en prévention, et au guide du ministère de la justice des Etats-Unis sur la réforme des lois spécifiques au VIH[21].

- Bien que chaque personne accusée d'un crime soit présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie, il arrive de temps à autre, que votre groupe choisisse de ne pas apporter son soutien publique à une personne vivant avec le VIH qui est poursuivie parce que les faits allégués font aussi état d'actes de violences, d'agression sexuelle, de violences conjugales ou de crimes impliquant des enfants. Bien que toute personne accusée ait le droit d'avoir accès aux ressources et à un soutien juridique ainsi qu'au respect de la confidentialité de leur dossier médical, ce sont des cas où il vaut peut-être mieux que votre travail médiatique reste dans les coulisses.

Comme précédemment, vous pouvez utiliser la couverture médiatique d'une telle affaire comme un moment pédagogique, en expliquant aux médias pourquoi l'état de santé privé d'une personne ne devrait pas intervenir dans une procédure pénale. Votre groupe peut également envisager de préparer une réponse écrite soigneusement rédigée pour ce type d'affaires rares au cas où vous seriez contacté par les médias. Plus votre groupe sera bien établi, plus vous serez susceptible d'être contacté par les médias pour commenter une affaire. Si les médias vous appellent, vous serez ainsi prêt à réagir avec un message qui présente le problème de la manière dont vous souhaitez que le public le comprenne, sans faire de commentaires sur les détails des crimes allégués contre l'individu.

Exemple: Le Royaume-Uni

Les cas de transmission intentionnelle du VIH sont extrêmement rares et difficiles à prouver, contrairement à ce que peuvent laisser entendre les mots utilisés par certains médias couvrant les affaires de pénalisation du VIH. Si vous êtes confrontés à une affaire de transmission intentionnelle du VIH alléguée - ce qui est, encore une fois, extrêmement rare, vous pouvez vous décider de vous impliquer en privé, sans vous allier publiquement avec une personne dont les actions peuvent aller à l'encontre des valeurs de votre groupe.

Tel fut le cas d'un homme britannique de Brighton contre lequel il existait des preuves tangibles, comme des SMS se moquant des partenaires avec lesquels il avait eu des rapports sexuels sans préservatifs, et faisant part de son intention de transmettre le VIH[22]. L'organisation britannique National AIDS Trust a crée une ressource pour répondre, de manière factuelle et sans porter jugement, aux questions que les médias et d'autres personnes pourraient poser sur l'affaire, et pour affirmer une nouvelle fois l'extrême rareté de tels cas.

Le procureur lui-même a déclaré lors d'une interview avec la BBC, qu'il n'avait jamais vu une telle affaire en 25 ans et qu'il ne s'attendait pas à revoir de tel cas.[23]

Lisez la foire aux questions sur cette affaire, développée par le National AIDS Trust: https://drive.google.com/file/d/1e8hhmJO4dNxaa6RaZYLclNxyJyJjD0IA/view?usp=sharing

Il est particulièrement important de réfléchir aux situations où la couverture médiatique servira, ou ne servira pas, les objectifs de votre plaidoyer. En fin de compte, la couverture médiatique n'est pas un objectif en soi. L'information dans les médias ou le partage d'opinion est seulement une des nombreuses tactiques dont vous pouvez user pour soutenir les objectifs de votre stratégie de plaidoyer sur le sujet.

Alignez votre stratégie médiatique avec votre stratégie globale de plaidoyer

Pour vous assurer que vos activités médiatiques soutiennent vos objectifs de plaidoyer et qu'elles soient programmées en conséquence, assurez-vous de développer votre stratégie de communication avec les médias en même temps que votre stratégie générale de plaidoyer autour d'une affaire en particulier ou de votre campagne.

Questions utiles pour établir vos objectifs en matière d'engagement avec les médias:

A qui s'adresse votre campagne et ses objectifs?
Que voulez-vous que le public sache et/ou pense?
Comment pouvez-vous les amener à comprendre vos objectifs et à les rallier?
Quand voulez-vous qu'un public plus large soit informé et/ou impliqué dans vos efforts?
Que demandez-vous au public de faire?
Comment la couverture médiatique vous aidera-t-elle à atteindre vos objectifs? Comment celle-ci pourrait elle y nuire ?

A NOTER: *Qu'est-ce qu'un «Plan de plaidoyer»?*

Un plan de plaidoyer est un plan d'action qui prend en compte :

- La nature du problème
- Les changements que vous voulez apporter pour régler le problème, et
- La meilleure façon d'introduire ces changements.

Un plan de plaidoyer commence par établir un projet de plaidoyer. Celui-ci définit le problème, les principaux enjeux et les objectifs que vous souhaitez atteindre.

Un projet de plaidoyer est suivi de l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer. Celle-ci définit ce que vous allez faire, avec qui vous allez le faire, et comment vous allez faire pour atteindre vos objectifs. Elle doit également indiquer comment vous évaluerez le succès de votre action, d'autant plus que la notion de succès dans le domaine du plaidoyer peut être nuancé.

VIH/SIDA et les Droits de l'Homme en Afrique australe, un Manuel de ressources pour le plaidoyer, Chapitre 8: Le plaidoyer (commence page 157), de AIDS & Rights Alliance for Southern Africa (ARASA) http://www.arasa.info/files/7113/7571/6582/Manual_Part_A__B_French_1.pdf

Autres outils pour développer un plan de plaidoyer:

Boite à outils de HIV Justice Worldwide: Sensibiliser et élaborer des stratégies de plaidoyer http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr/theme/sensibiliser-et-elaborer-des-strategies-de-plaidoyer/

Outils pour évaluer le plaidoyer, y compris le suivi de la couverture médiatique:

Réseau juridique canadien VIH/SIDA - Le plaidoyer et la justice sociale: Mesurer l'impact. http://www.aidslaw.ca/site/our-story/measuring-impact/?lang=fr

Abstenez-vous d'amplifier des articles ou des pratiques problématiques

Lorsque les noms, les photos et/ou les adresses de personnes vivant avec le VIH sont publiés dans les médias dans le cadre d'une affaire de pénalisation, leur droit à la vie privée a été violé. Même si la couverture médiatique est corrigée et s'améliore, le mal est déjà fait.

Votre groupe ne doit pas participer à cette violation, même avec de bonnes intentions: *Ne publiez pas les noms, les photos ou autres informations sur les accusés potentiels* dans vos documents, même s'ils ont déjà été publiés dans les médias. Cette pratique ne fait qu'ajouter à la stigmatisation qui entoure l'affaire et l'individu.

De même, partager publiquement en ligne sur les médias sociaux un article stigmatisant, et inexact relatif à la pénalisation de VIH, même si c'est avec l'intention de critiquer l'article ou de souligner à quel point il est ridicule, ajoute aux "clics" et à la visibilité et indique aux médias que l'histoire est populaire auprès des lecteurs. Essayez de ne pas contribuer à l'amplification de la couverture biaisée du VIH.[24]

Si votre groupe veut répondre, songez à écrire un blog sur les conséquences de la couverture médiatique, ou une lettre au rédacteur de la publication pour reformuler le sujet. Ensuite, vous serez libre de promouvoir ce blog ou cette lettre à la rédaction au sein de vos communautés. Rapportez-vous aux chapitres "Bien faire passer le message" et "utiliser vos outils" pour en apprendre plus sur ces méthodes.

Restez en contact!

Il est important que votre groupe maintienne des contacts aussi étroits que possible avec les organisations ou les personnes les plus impliquées dans le dossier ou la campagne afin de garantir que vos activités médiatiques soutiennent bien et n'entravent pas les efforts accomplis. Dans le cas d'un individu incriminé, l'une de ces personnes sera l'avocat de la défense.

Faites tout ce que vous pouvez pour établir le contact avec eux avant de poursuivre vos activités de plaidoyer et pour vous tenir au courant des développements dans l'affaire qui pourraient avoir des conséquences sur le travail médiatique futur, ou en être affecté. Si vous n'avez pas de réponses la première fois, faites un suivi poli à plusieurs reprises, car les personnes travaillant dans ce secteur, et notamment les avocats, ont tendance à être très occupées. N'oubliez pas qu'ils ne seront pas en mesure de discuter avec vous tous les détails de leurs interactions avec leurs clients et que, comme nous l'avons souligné plus haut, ne pas attirer l'attention des médias sur une affaire peut être dans le meilleur intérêt de l'accusé.

Cela peut être frustrant, mais certains avocats peuvent ne pas être en mesure, ou être réticent, à communiquer avec votre groupe au sujet de vos stratégies de plaidoyer. Même si vous n'avez pas eu de contacts directs avec les avocats de la défense ou leurs associés, il faut toujours rester conscient de la nature potentiellement délicate d'une affaire et vous abstenir de donner des détails dans les médias.

Afin d'aider à poser les fondations d'un soutien à une personne criminalisée, essayez de voir si vous pourriez atteindre vos objectifs de communication en vous engageant dans des efforts plus généraux de sensibilisation du grand public et des médias, en soulignant ce qui est problématique dans la loi en vertu de laquelle une personne est accusée, sans mentionner son nom ou tout autre aspect spécifique au dossier.

Encore une fois, assurez-vous de ne pas nommer/publier des photos des personnes accusées, même si les médias ont déjà publié ces informations.

Assurez-vous que vos messages ne renforcent pas les idées stigmatisantes sur les personnes vivant avec le VIH

Pour gagner le soutien de la communauté, certains militants seront tenté de présenter une personne accusée comme une «victime innocente» du VIH ou comme «une bonne personne» parce qu'elle a divulgué son statut avant un rapports sexuel ou qu'elle a utilisé un préservatif, ou qu'elle avait une charge virale indétectable et qu'elle n'a pas transmis le VIH.

C'est une pratique courante dans de nombreuses communautés, même parmi les personnes vivant avec le VIH. Lorsque quelqu'un est habitué à être jugé, dénigré, stigmatisé et rejeté en raison d'un aspect de son identité, qu'il s'agisse de son statut sérologique, de sa race, de son expression sexuelle, de son identité sexuelle, de son milieu social ou de tout autre aspect de son expérience, il peut être tendant tentant de le distinguer en soulignant qu'il n'a pas les traits « négatifs » que d'autres partageant la même identité peuvent avoir.

Cette caractérisation de l'innocence renforce la stigmatisation du VIH, qui nuit à toutes les personnes vivant avec le VIH, en donnant la fausse impression que d'autres personnes vivant avec le VIH méritent elles d'être punies pour avoir contracté, ou transmis le VIH. Renforcer cette caractérisation auprès d'un public plus large peut compromettre le soutien à apporter plus tard à une autre personne vivant avec le VIH dont l'histoire sera différente et peut-être « imparfaite » selon les normes étriquées des médias. **Gardez toujours à l'esprit que le message d'aujourd'hui peut avoir des conséquences sur l'accusé de demain.**

Un rôle important pour les militants s'opposant à la pénalisation du VIH est d'éliminer les caractérisations moralisante et polarisantes des messages sur le sujet, et de promouvoir les droits humains et la dignité de toutes les personnes vivant avec le VIH ou touchées par le VIH.

Voyez les chapitres «Bien faire passer le message» et «Faites attention à votre langage,» ci-dessous, pour d'autres points pertinents.

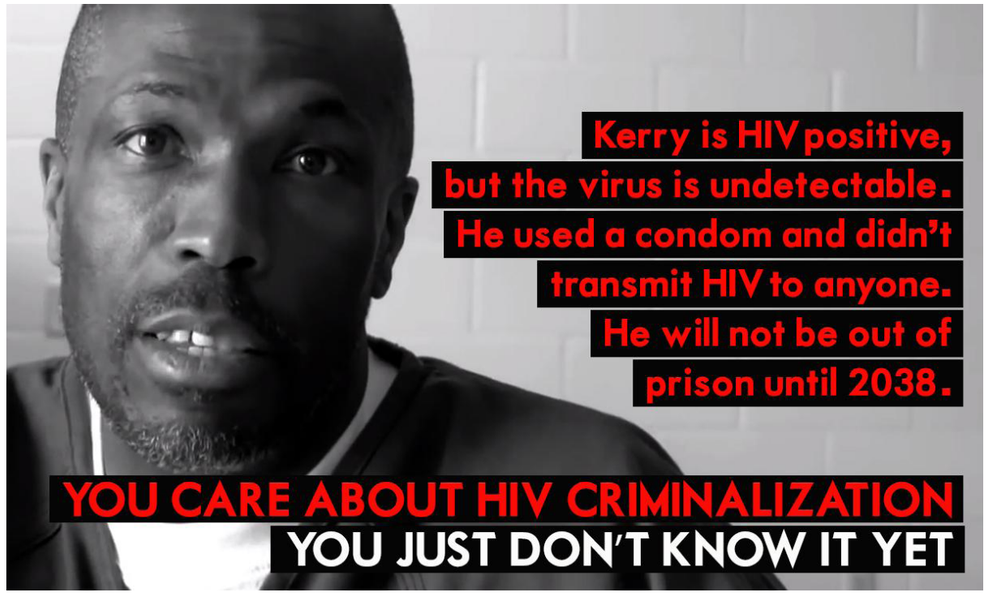

Message visuel développé lors de la réunion HIV is not a Crime in Iowa en 2014, présentant Kerry Thomas, un militant incarcéré. Credit: HIV Is Not a Crime Flash Collective

Bien faire passer votre message

Qu'essayez-vous de dire sur la pénalisation du VIH, et/ou l'affaire en cours? Comment voulez-vous l'exprimer?

De telles décisions (à prendre avec vos collègues) peuvent prendre du temps et de nombreuses discussions. Soyez donc proactif pour parvenir à un consensus au sein de votre groupe d'action ou de votre organisation sur ce que seront vos messages clefs. De cette façon vous ne partirez pas de zéro si vous devez d'urgence vous exprimez sur la pénalisation du VIH.

Qu’est ce qu’un message?

Votre message est l’information que vous communiquez, à l’aide de mots ou de symboles, pour exprimer l’essence même du travail de votre groupe.

Les messages de votre campagne sont au centre de tous les supports de communication élaborés et diffusés tout au long de votre campagne: les communiqués de presse, les blogs, les publications sur les réseaux sociaux, les lettres au rédacteur en chef, etc. Voir le chapitre «Utilisez vos outils» pour plus d’informations sur ces supports de communication.

Les éléments fondamentaux d’un message:

- Valeurs communes ou droits humains (cet élément communique “ce que nous voulons ou ce dont nous avons besoin)
- Points de discussion (cet élément communique “ce qui ne va pas”, ce qui empêche certains d’entre nous d’obtenir ce que nous voulons ou ce dont nous avons besoin)
- Histoire: exemples convaincants qui illustrent les faits derrière votre argumentation (cet élément communique pourquoi c’est important”)
- Appel à l’action: qu’attendez-vous de vos lecteurs/auditeurs (cet élément communique “ce qui peut être fait à ce sujet”). Celui-ci dépendra largement de l’occasion de communiquer votre message, de votre stratégie et de vos objectifs de plaidoyer. L’appel peut aller de la simple sensibilisation à une demande de plaidoyer spécifique.

Mettre les valeurs en avant; Mettre les droits en avant

En tant que militants, lorsque nous nous exprimons sur nos campagnes, nous avons tendance à mettre en avant les problèmes que nous voulons faire connaitre - car pour nous, et pour les communautés dans lesquelles nous vivons et que nous défendons, ces problèmes sont une question de vie ou de mort, de liberté ou de répression, de santé ou de péril; et parce que ces problèmes sont souvent si mal compris et stigmatisés, ne pas commencer avec ces problèmes donne l’impression de les minimiser au lieu de communiquer leur urgence.

Mais les recherches sur la bonne communication d’un message montrent que, pour faire évoluer les opinions vers des solutions progressistes (comme la réforme de la pénalisation du VIH) la mise en avant de valeurs communes entre votre groupe et le public ciblé, et la présentation du problème dans votre message comme obstacle à la réalisation de ces valeurs commune, sont des stratégies plus efficaces[25].

Un exemple de communication fondée sur les valeurs qui s’applique à la pénalisation du VIH:

> *La plupart des gens cherchent traiter les autres comme ils voudraient être traités. La discrimination à l’égard d’une autre personne va à l’encontre de cet objectif.*

Selon votre contexte, et l’auditoire que vous essayez d’influencer avec un message particulier, il sera peut-être plus approprié de commencer votre message avec une allusion aux droits humains plutôt qu’aux valeurs communes. *Les messages fondés sur les droits* mettent les droits humains au premier plan de la communication sur la pénalisation du VIH.

Un exemple de communication fondée sur les droits lié à la pénalisation du VIH.

> *Toute personne, où qu’elle se trouve, a droit à la même protection devant la loi*

Tous les messages ne sont pas universellement efficaces. Votre groupe devra explorer et décider quels types de messages trouveront un écho favorable auprès de votre public, et *adapter les messages en fonction du public visé*.

Par exemple: Les messages axés sur la protection des droits humains peuvent être plus convaincants pour un public de militants engagés que les messages axés sur les valeurs, qui peuvent mieux persuader les membres de la communauté moins familiarisés avec le cadre des droits humains. Si vous communiquez avec des professionnels des services de santé, vous pouvez attirer leur attention sur les conséquences de la pénalisation du VIH sur la santé publique. De même, de nombreux législateurs peuvent être convaincus par des arguments fondés sur la science et la logique.

Barb Cardell, chef de file du mouvement qui a réussi à modifier la loi sur le VIH dans l’état américain du Colorado, a partagé une anecdote à ce sujet pendant le rassemblement mondial des militants contre la pénalisation du VIH en 2016, *Beyond Blame*:

> “En général, je parle de la stigmatisation et des droits humains des personnes vivant avec le VIH” a expliqué Barb Cardell. “Ce que les législateurs de l’Etat du Colorado voulaient entendre, c’était la façon dont ces lois ne reflétaient plus les données scientifiques et constituaient un obstacle au dépistage et à l’accès aux soins, ce que nous savons, mais que nous ne mettons pas toujours en avant. Mais parfois, c’est ce que le législateur a besoin d’entendre”.

Pour approfondir vos connaissances sur les messages fondés sur les droits, consultez ces documents de la Fédération internationale pour le planning familial sur un autre thème lié à la santé publique, l’autonomie physique et les droits sexuels et reproductifs: « Comment parler de l’avortement: Guide pour l’élaboration des messages basés sur les droits » https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_abortion_messaging_guide_fr.pdf
La page contient une vidéo courte qui illustre l’importance des messages fondés sur les droits pour combattre la stigmatisation.

Quels sont les points de discussion?

Les points de discussion portent sur différents aspects du problème sur lequel vous travaillez, que vous et votre groupe désirez mettre en avant et résoudre grâce à votre campagne. Ils doivent être soigneusement choisis et formulés, de manière à être clairs, conformes à la réalité, faciles à comprendre, et conformes à vos valeurs et/ou à celles de votre groupe.

Selon, Janet Butler-McPhee, la directrice des communications et du plaidoyer du réseau juridique canadien VIH/SIDA, l’élaboration par votre groupe de points de discussion appropriés

autour d'un problème spécifique, est un "véritable exercice d'équilibre entre accessibilité et précision". Prenez votre temps et avancez avec précaution dans ce processus.

Voici certains des principaux arguments largement utilisés par les militants qui s'opposent à la pénalisation du VIH et qu'on retrouve dans leurs points de discussion :

Les lois pénalisant l'exposition réelle ou supposée du VIH sont problématiques parce qu'elles:

- sont souvent fondées sur des mythes en matière de risques de transmission; elles ne reflètent pas les connaissances scientifiques actuelles;
- augmentent la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH en ciblant uniquement le VIH aux fins de poursuites pénales;
- encouragent la stigmatisation du VIH en perpétuant des mythes sur les voies de transmission, les risques et les conséquences de la transmission du VIH;
- entravent les efforts de prévention et de prise en charge du VIH, en augmentant la vulnérabilité de tous les individus au VIH[26];
- rendent encore plus difficile le dévoilement de sa séropositivité car une personne pourrait craindre des conséquences juridiques (ex. menaces de poursuites ; chantage) si elle révèle à son partenaire qu'elle est séropositive[27];
- Contredisent les messages de santé publique sur la responsabilité partagée en matière de santé sexuelle en faisant uniquement porter la responsabilité de la prévention du VIH sur les personnes vivant avec le VIH[28].

Vos points de discussions, les mots que vous utiliserez, les données probantes et les histoires que vous sélectionnerez pour illustrer vos propos ainsi que les valeurs et les droits que vous mettrez en avant pour communiquer votre message varieront en fonction des objectifs de votre groupe et du contexte dans lequel vous travaillerez.

Pour des informations complémentaires et éléments justificatifs éclairant ces points de discussions sur la pénalisation du VIH, voyez la section «Les effets de la pénalisation sur la riposte au VIH» dans la boite à outils de HIV JUSTICE WORLDWIDE. http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr/theme/les-effets-de-la-penalisation-sur-la-riposte-au-vih/

La formulation, ou l'angle de votre message

Les mots choisis pour discuter d'un sujet particulier ne sont pas neutres; ils ont une influence sur la façon dont les lecteurs et les auditeurs percevront et comprendront le sujet. Un mot particulier, une phrase, une image, déclenchera un ensemble d'associations qui attireront l'attention du lecteur ou de l'auditeur sur une certaine façon d'appréhender le sujet; de même, la façon dont le cadre est placé autour d'une peinture définit la partie de l'image que le spectateur peut voir. L'angle choisi permet aussi de déterminer ce que le lecteur ou l'auditeur ne verra pas, ou les parties de l'histoire qu'il n'entendra pas.

Lorsqu'on parle de l'angle de la couverture médiatique, on parle des différentes façons dont les médias définissent, regroupent et présentent un sujet particulier. Par exemple, les articles sur la non divulgation présumée du VIH ont souvent des gros titres indiquant qu'un individu "cachait" sa séropositivité. Les associations les plus communes avec le verbe « cacher » sont des choses honteuses, douloureuses ou dangereuses, ou le fait qu'une personne qui cache quelque chose cherche à tromper ou à induire les autres en erreur.

De même, les gros titres et les articles déclarent souvent qu'une personne vivant avec le VIH a "exposé sciemment" ou "infecté intentionnellement" d'autres personnes, ou "essayait de propager le VIH", indiquant un effort délibéré et une intention malveillante. Ce langage reflète souvent la terminologie utilisée dans les lois et les mises en accusation qui sont elles-mêmes fondées sur les peurs. L'utilisation d'un tel langage contribue ainsi à la stigmatisation, non seulement dans l'application des lois, mais aussi dans la façon dont elle sont formulées et articulées au départ.

Certains articles dans les médias grand public sur la pénalisation du VIH ont souvent comme seule source d'information des rapports de police et contribuent à présenter le VIH comme un problème pénal qui doit être traité en punissant les individus. Ces articles restent bien souvent silencieux sur d'autres éléments de contexte comme le contexte juridique qui consacre les injustices sous-tendant l'application des lois pénalisant le VIH, les impératifs de santé publique qui exigent une responsabilité partagée en matière de santé sexuelle, ou le fait que l'existence même de ces lois codifie et alimente la stigmatisation du VIH traité comme « exceptionnel » en comparaison avec d'autres maladies gérables.

Ce sont des exemples de contexte qui permettent d'avoir une vision panoramique d'une affaire. Prenons par exemple l'image d'un paysage: celle-ci peut inclure des arbres, des bâtiments, des personnes. Tous ces éléments sont interconnectés dans ce même cadre. Inversement, un portrait peut se limiter à la seule représentation d'une personne ou chose, sans nécessairement inclure des éléments qui affectent son expérience. Un des objectifs du travail avec les médias dans le domaine de la pénalisation du VIH est d'aider à faire progresser la discussion d'abord limitée au portrait et axée sur le seul comportement individuel, la responsabilité ou les failles d'un individu vers une vision panoramique de la question incluant les éléments de contexte sociaux, politiques et juridiques qui entourent les lois et les personnes accusées. Un cadre panoramique peut toujours inclure certains aspects du portrait, comme l'histoire personnelle d'un individus ou les détails d'un évènement, mais il établira explicitement le lien entre ces éléments et des facteurs d'ordre systémique plus larges.

Parler des risques de transmission et de la nature du VIH: Incorporer les connaissances scientifiques actuelles dans le plaidoyer contre la pénalisation du VIH

Un argument fréquent dans le plaidoyer contre la pénalisation du VIH est de dénoncer le fait que ces lois ne concordent pas avec les connaissances scientifiques actuelles. La manière la plus appropriée d'exprimer ce point en particulier est de souligner que grâce aux progrès révolutionnaires de la recherche et des traitements, **les risques de transmission du VIH et les conséquences négatives de l'infection ont diminué de façon spectaculaire ces dernières années.**

De nombreux militants sont impatients d'incorporer la notion "Indétectable équivaut à intransmissible, ou I=I[29], dans leur plaidoyer contre la pénalisation du VIH pour souligner que les personnes vivant avec le VIH ne posent pas de risque de transmission du VIH comme le présument les lois pénales.

Mais il faut faire attention avec cet argument. Les lois pénalisant le VIH sont injustes, non pas parce que certaines personnes ont une charge virale indétectable et ne peuvent pas transmettre le virus, mais parce les peines et les conséquences à long terme de ces lois sont souvent totalement disproportionnées à la gravité de l'infection ou aux risques de transmission et que dans de nombreux pays, les personnes accusées en vertu de ces lois sont déjà vulnérables au profilage des forces de l'ordre et enfin, parce qu'une condition médicale ne devrait jamais être un crime, quel que soit le statut thérapeutique.

La défense juridique d'un individu poursuivie au criminel peut très certainement inclure des éléments relatifs à sa charge virale comme preuve de ses efforts de réduction des risques et de l'absence de risque de transmission dans un cas particulier. Par ailleurs, le concept de I=I peut être utilisé pour montrer aux législateurs pourquoi une prévention efficace du VIH nécessite un accès *sans* entrave au dépistage, aux soins et aux services nécessaires pour que les individus restent engagés dans les filières de soins et de traitements, et pourquoi la pénalisation n'apporte aucun avantage en termes de prévention mais, au contraire, se révèle contre productive. Cependant, et comme souligné par des organisations américaines engagées dans des efforts de réformes législatives aux Etats-Unis[30], inclure des références spécifiques aux traitements anti-VIH ou à d'autres méthodes de prévention dans le texte lui-même de lois pénales révisées dans le but de limiter la pénalisation du VIH peut avoir comme conséquence négatives de pénaliser ceux qui, pour une raison ou une autre, n'auront pas réussi à atteindre une charge virale indétectable. C'est un élément de réflexion important à prendre en compte.

Dans votre plaidoyer et vos messages, il faut veiller à ne pas donner aux législateurs, aux médias et aux membres de la communauté la fausse impression que, en l'absence de traitement anti-VIH ou de charge virale indétectable, les risques de transmission sont élevés ou que la poursuite des personnes vivant avec le VIH est donc justifiée.

Il est important dans la façon dont le droit traite des risques de transmission du VIH, des préjudices associés à l'infection et des sentences associées de refléter les données scientifiques actuelles. Mais il faut aller plus loin et c'est pourquoi de nombreux activistes et experts en droits humains et de santé publique exigent que la loi requiert aussi une intention de nuire clairement établie - ce qui n'est presque jamais le cas dans les affaires de pénalisation.

Le plaidoyer autour de la pénalisation du VIH, et particulièrement le travail de définition du plaidoyer médiatique, ne doit jamais perdre de vue le fait que, en raison de leur race, leur sexe, leur statut économique ou d'autres facteurs, certaines personnes sont moins susceptibles que d'autres d'être traitées équitablement devant les tribunaux, au sein du système médical ou dans les médias.

Qui doit transmettre votre message?

Il n'est pas nécessaire que toutes les personnes travaillant sur votre campagne soient prêtes à parler aux médias le moment venu. Toutes les personnes participant à la campagne doivent savoir qui sont les porte-paroles désignés, de sorte que si un journaliste leur pose une question, ils peuvent l'orienter vers ces portes paroles préparés.

En tant que groupe, lorsque vous choisissez vos porte-paroles, posez-vous les questions suivantes:

- **Qui soutient vos objectifs de plaidoyer?**
- **Quelle perspective unique peuvent-ils offrir?**
- **Qui engendrera la meilleure réaction du public que vous ciblez?**

Selon les demandes de votre campagne, les porte-paroles peuvent être des juristes ou autres prestataires de services, des professionnels de la santé, des intervenants communautaires ou autres. Il est indispensable pour le succès de toute campagne contre la pénalisation du VIH que **votre groupe de porte-paroles comprenne des personnes séropositives issues de communautés diverses** qui peuvent s'exprimer différemment sur la façon dont le problème les affecte et affecte leurs communautés. C'est important parce que les journalistes demanderont souvent à parler à une personne vivant avec le VIH pour son histoire, mais ce n'est pas l'unique raison: si le fondement du mouvement pour mettre fin à la pénalisation du VIH est d'élever et de soutenir la dignité et le pouvoir des personnes vivant avec le VIH dans le monde entier, les voix des personnes vivant avec le VIH doivent être au cœur de nos campagnes.

Les porte-paroles doivent être formés, préparés et soutenus pour pouvoir faire face aux rigueurs de la communication avec les médias, maintenir un message cohérent et veiller à ne pas digresser. Ils pourront à certains moments s'exprimer plus spontanément au cours d'une campagne mais ce n'est pas le rôle du porte-parole de la campagne qui est chargé de faire passer un message précis.

Une partie essentielle de cette préparation pour les porte-paroles est de s'assurer qu'ils sont prêts à faire face à une exposition publique accrue et parfois, aux conséquences négatives que peut engendrer la visibilité médiatique. C'est particulièrement vrai pour les porte-paroles qui ont l'intention de partager certains aspects de leur vie personnelle en lien avec le sujet, y compris leur séropositivité ou leur expérience de la pénalisation. Avant de choisir d'être porte-paroles, il faut que les individus décident jusqu'à quel point ils sont prêts à partager leurs expériences publiquement, qu'ils considèrent les ramifications de ce partage, qu'ils s'exercent à maintenir les limites qu'ils ont choisi de s'imposer et qu'ils sachent qu'ils ont la liberté de décider pour eux-mêmes de ces limites, et qu'ils seront soutenus dans leur décision.

A NOTER: *Préparer les porte-paroles à travailler avec les journalistes*

Conseils de Matty Smith, l'ancien directeur de la communication, OneIowa

1. Lorsque vous travaillez avec des individus pour raconter leur vécu, travaillez avec eux **pour développer leurs propres points de discussion** – et faites les pratiquer pour vous assurer qu'ils sont clairs sur ces points de discussions.

2. **Assurez-vous que ce que les journalistes entendent ce que vous voulez qu'ils entendent.** C'est peut-être la chose la plus importante à retenir pour un porte-parole! Ne répondez pas à la question posée par le journaliste mais répondez à la question que vous voulez qu'il pose. Pour cela, il vous faudra peut-être *détourner* le sujet qu'ils ont introduit dans leur question pour le ramener vers le thème central et le message de vos points de discussion.

3. **Assurez-vous de transmettre votre message en petites phrases mémorables**. Vous allez peut-être parler à un journaliste pendant 45 minutes, mais à la fin, c'est 10 secondes de ce que vous avez dit qui sera incorporé dans un article, ou 10 secondes dans un entretien télévisé ou radiophonique. Utilisez-ce temps aussi efficacement que possible en retournant sans cesse à vos messages clefs. Plus vous vous éloignez du message, plus vos arguments risquent d'être altérés ou corrompus pendant le processus de rédaction. *Vous n'êtes pas là pour débattre; vous êtes là pour faire passer votre message.*

4. **Devenez le ou la meilleur(e) ami(e) du journaliste qui vous interviewe**. C'est difficile d'enseigner la compassion aux journalistes ou de l'imposer. Mais il s'agit surtout d'accommoder les journalistes, d'être disponible, de répondre à leurs appels téléphoniques ou emails dès que vous le pouvez et d'être prêt(e) pour votre entrevue. Plus le journaliste fait preuve d'empathie, plus ce sera reflété dans leur article.

5. **Trouvez un champion: Un journaliste qui, vous le savez, couvrira cette histoire avec bienveillance**. En tant que groupe, connaitre les journalistes locaux et régionaux qui couvrent les sujets similaires, ou se recoupant, de manière réfléchie, et avoir des relations suffisamment bonnes pour pouvoir leur demander d'écrire l'histoire que vous voulez partager sur la pénalisation du VIH, nécessite beaucoup de recherches sur les médias de votre région. Développer ce type de relations prend aussi du temps mais ce travail à long terme peut être très gratifiant.

Rassemblez des collègues, des alliés et des complices

Votre groupe n'a pas besoin, et ne devrait pas, être le seul à véhiculer des messages critiquant la pénalisation du VIH. Si vous n'êtes pas déjà connecté à un réseau local plus étendu de personnes vivant avec le VIH, c'est un des premiers contacts à établir par votre groupe.

Comme indiqué ailleurs dans cette boite à outils, la pénalisation est un sujet intersectionnel, pertinent, du point de vue de leur expérience et du plaidoyer, à un certain nombre de communautés diverses. Identifiez les individus et les groupes travaillant sur des questions qui se recoupent dans votre région (et n'oubliez pas de prendre note des journalistes qui couvrent ces questions de façon réfléchie).

Voici quelques exemples de domaines de plaidoyer qui recoupent certains aspects clefs de la pénalisation du VIH:

- Défense des droits des travailleurs du sexe
- Défense des droits des transgenres
- Santé sexuelle et de la reproduction, droits, et/ou justice
- Mobilisation des jeunes
- Justice raciale et lutte contre le racisme
- Droits des migrants
- Justice pour les mineurs
- Réforme ou abolition des prisons

Lorsque vous approchez un nouveau groupe, réfléchissez bien et adaptez votre message à ce public particulier. Qu'est ce qui **les** intéressera dans cette affaire? Par exemple, si vous contactez une organisation de défense des droits de la reproduction, les arguments liés à la façon dont la pénalisation du VIH compromet l'autonomie corporelle des personnes vivant avec le VIH, peuvent être convaincants.

En particulier, étant donné la prolifération de la couverture souvent stigmatisante de la pénalisation du VIH, d'autres groupes peuvent avoir besoin d'une introduction sur les effets néfastes des lois pénalisant le VIH et des poursuites. Ne présumez pas que le groupe ne sait rien, commencez par poser des questions sur leurs connaissances en matière de pénalisation du VIH et partez de là.

Ultimement, cette compréhension croissante du problème au sein des groupes communautaires intersectionnels amplifiera vos messages contre la pénalisation du VIH, mais ce développement d'un climat de confiance, l'établissement de relations et l'information des autres groupes peu prendre du temps. Il ne fait guère de doute que votre groupe tirera des leçons des approches adoptées par d'autres groupes à ce sujet.

A NOTER: *Pourquoi faut-il galvaniser une coalition diversifiée ?*

(Conseils professionnels de Lillian Mworeko, Directrice de l'International Community of Women Living with HIV Eastern Africa [voir p51 l'étude sur l'Ouganda])

"Vous devez créer une communauté, une coalition de partenaires divers ayant des points de vues différents pour ne pas paraitre à votre public comme étant les seuls à faire pression sur cette question; ils verront une communauté de personnes variées concernées par celle-ci. Il est très important de tendre la main à différentes personnes.

" Vous devez avoir un message qui les interpelle, qui est adapté à ce groupe. Par exemple, si vous voulez intéresser des députés, il vous faut probablement parler de l'impact de ce problème sur leurs électeurs, pour qu'ils l'aborde selon la perspective: "Ah, ces femmes votent pour moi, je suis sous l'obligation de m'engager, de participer."

Vous devez savoir:

- Qui vous voulez faire monter à bord;
- Pourquoi vous voulez les amener à bord, et
- Quel message ils sont le mieux à même de comprendre pour se joindre à vous '

A NOTER: *Engager un groupe qui a des capacités de communication*

Aujourd'hui de nombreux outils sont à la disposition d'un grand nombre de personnes pour communiquer avec les médias. Il y aussi des individus qui ont des années d'expérience dans le travail avec les médias pour le compte d'organisations et de campagnes de plaidoyer qui pourraient apporter une richesse d'expertise et des liens existants avec les médias locaux et régionaux qu'ils ont cultivé pendant des années.

Lorsque votre groupe réfléchira aux ressources dont vous aurez peut-être besoin pour votre campagne et auprès de qui les acquérir, pensez aux capacités de communication.

L'Ouganda et l'Etat américain de l'Iowa sont deux exemples de juridictions qui ont bénéficié dans leur campagne contre la pénalisation du VIH de la participation d'une organisation qui a apporté ses outils de communication. Voici quelques conseils pour trouver cette organisation et initier le dialogue:

- Limitez le champs d'action aux organisations qui travaillent sur des thèmes qui recoupent les vôtres pour qu'elles aient un intérêt dans la pénalisation du VIH (si elles n'ont pas déjà travaillé sur la question, ce qui serait le mieux!).
- Limitez vous aux organisations qui travaillent dans votre région. Encore mieux si elles connaissent déjà le contexte local mais une organisation plus grande devrait pouvoir être en mesure d'évaluer les besoins et la conjoncture à votre niveau. Quoiqu'il en soit, elles doivent pouvoir partager leurs ressources et connaissances avec ceux sur le terrain pour amplifier leur message.
- L'organisation envisage-elle d'établir un nouveau domaine d'intérêt? Vous le découvrirez probablement en demandant, mais vous pouvez aussi examiner le travail de l'organisation au cours des dernières années. A-t-elle récemment clôturé une longue campagne? Cherche-t-elle peut-être un nouveau focus?
- Traitez la conversation initiale comme un entretien d'embauche: Maitrisez votre sujet et équilibrez professionnalisme et passion.

Soyez prêt à éduquer le personnel de l'organisation et ses interlocuteurs: vous êtes autant là pour les former sur votre problème et construire votre base de soutien que pour les amener à travailler avec vous.

Utilisez vos outils

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à nouer des relations avec les médias locaux en partageant des outils et des exemples de pratiques exemplaires pour couvrir les histoires liées au VIH de façon plus équilibrée et moins stigmatisante.

Si possible, avant même que votre groupe ne commence à travailler sur la question de la pénalisation du VIH, assurez vous que les éditeurs en chef de vos médias locaux aient accès à des guides qui peuvent les aider à être mieux informés quand ils traitent des questions liées au VIH. Nous avons tendance à nous souvenir de l'importance de le faire lorsqu'il y a une erreur dans la couverture médiatique du VIH, et c'est souvent au moment d'une plainte qu'ils sont le plus susceptibles d'en prendre connaissance.

Lorsque vous faites de la sensibilisation pour le compte de votre groupe, pensez à inclure les rédacteurs des médias locaux, afin de présenter votre groupe et de partager des ressources utiles pour les aider à couvrir le VIH le moment venu. Vous pouvez faire la même chose avec les journalistes que vous avez identifiés et qui traitent de manière réfléchie des problèmes qui vous tiennent à cœur ou des questions liés au VIH. Contactez-les par e-mail, sur les réseaux sociaux ou par téléphone, remerciez-les de leur travail et dites-leur que votre groupe peut servir de ressource pour des reportages en lien avec le VIH.

A NOTER: *Choisir le format adapté au sujet*

Conseils professionnels de Janet Butler-McPhee, Directrice de la communication et du plaidoyer au Réseau juridique canadien VIH/SIDA

Comme on l'a souligné tout au long de cette boite à outils, la pénalisation est un sujet complexe et très nuancé. Par conséquent, le sujet se prête plus favorablement à certains formats médiatiques.

«Par exemple,» écrit Janet dans un échange récent, «Si l'objectif est de gagner les cœurs et les esprits', une interview pour une émission ou un article au long format vaut le coup." On peut aussi considérer la façon dont une histoire personnelle pourrait se révéler particulièrement convaincante (et appropriée) pour ce type de média. Dans une telle situation, vos porte-paroles auront davantage de temps pour expliquer et explorer le sujet, en présentant clairement les points de discussion tout en communiquant le point de vue de votre groupe selon l'angle choisi et ses messages sur le sujet.

«Les émissions radiophoniques ou télévisés interactives ne sont généralement pas idéales pour ce type de sujet" déclare Butler-McPhee. «Parfois, les interlocuteurs peuvent être extrêmement ignorants du sujet et abaisser le niveau de la discussion. Si vous décidez de participer à ce types d'interviews, assurez-vous de bien comprendre l'auditoire et de bien vous préparer aux questions".

Les dépliants et vidéos

Pour établir un dialogue, éduquer et inspirer votre base, pensez peut-être aussi à élaborer du matériel qui raconte l'histoire de votre groupe, de ses membres et de ses activité, ou qui offre des informations plus détaillées sur le thème sur lequel vous travaillez. Les dépliants sont peut-être plus faciles à créer sur un ordinateur personnel ou de bureau, mais il existe de plus en plus d'outils permettant de créer de superbes vidéos numériques. De nos jours, de nombreux téléphones portables ont aussi des caméras vidéo. Engager une personne possédant l'expertise nécessaire pour produire une vidéo professionnelles de haute qualité peut également se révéler bénéfique.

Les vidéos se sont révélées être des instruments puissants pour éduquer les communautés sur l'injustice de la pénalisation du VIH. Si votre groupe est en contact avec une plus grande organisation dotée d'une infrastructure de communication, songez à leur demander si soutenir la production d'une vidéo pour votre groupe pourrait les intéresser. De plus, soyez à l'affut des vidéastes communautaires qui sont passionnés par la documentation et le partage des histoires fascinantes, et contactez les.

Quelques outils vidéo puissants du mouvement contre la pénalisation du VIH

Consentement: La non-divulgation du VIH et la loi sur l'agression sexuelle. Réseau juridique canadien VIH/SIDA et Goldelox Productions, 2015. http://www.consentfilm.org/fr/watch-the-film-discussion-guide/

Femme et séropositives: dénonçons l'injustice. Réseau juridique canadien VIH/SIDA et Goldelox Productions, 2012. http://www.femmesseropositiveslefilm.org/

Vidéos du HIV Justice Network et autres sources pertinentes https://www.youtube.com/channel/UCM56BkBhf-2aAsj4DL2WFWw/videos

Les communiqués de presse

Lorsque votre groupe participe à un évènement ou à une activité ou qu'il franchit une étape importante et que vous voulez le faire savoir aux médias pour qu'ils le couvrent, vous pouvez envoyer un communiqué de presse à votre liste de journalistes, de rédacteurs, et autres personnalités médiatiques pour les prévenir. Un communiqué de presse est essentiellement un article que vous rédigez vous-même en choisissant votre angle sur le sujet et qui inclut des faits et des citations de parties intéressées que vous aurez choisis et que les journalistes pourront reprendre dans leurs articles sur l'évènement en question. Mais rappelez-vous que votre communiqué de presse doit couvrir une histoire d'actualité et non pas mettre en lumière un vieux problème.

Lorsque vous avez un évènement, ou une nouvelle alléchante à présenter (une occasion digne d'intérêt et pertinente pour le travail de votre groupe, telle que la Journée mondiale du SIDA, ou la Journée internationale des droits de la personne), vous pouvez aussi produire un document (d'environ une page) avec vos messages à envoyer aux journalistes. Plutôt que d'écrire un nouvel article dans son intégrité, les médias empruntent souvent beaucoup aux communiqués de presse. Ecrivez donc votre communiqué de presse comme vous souhaiteriez voir l'histoire représentée dans un article publié.

Les avis aux médias

Si votre groupe participe à un évènement pour lequel vous aimeriez voir une présence médiatique, envoyez un avis aux médias. Ils diffèrent des communiqués de presse en ce sens qu'ils visent explicitement à attirer les journalistes à un certain endroit pour un certain évènement. Un avis aux médias indique les "qui, quoi, quand, où et pourquoi' d'un évènement, définit la question sur laquelle portera l'événement et présente des informations générales à son sujet. Ce document détaille également les visuels qui seront disponibles et les porte-paroles que les reporters pourront photographier, interviewer ou filmer lors de l'évènement. Envoyez l'avis aux médias avant l'évènement, et suivez cet avis d'un appel téléphonique aux médias le jour de l'évènement.

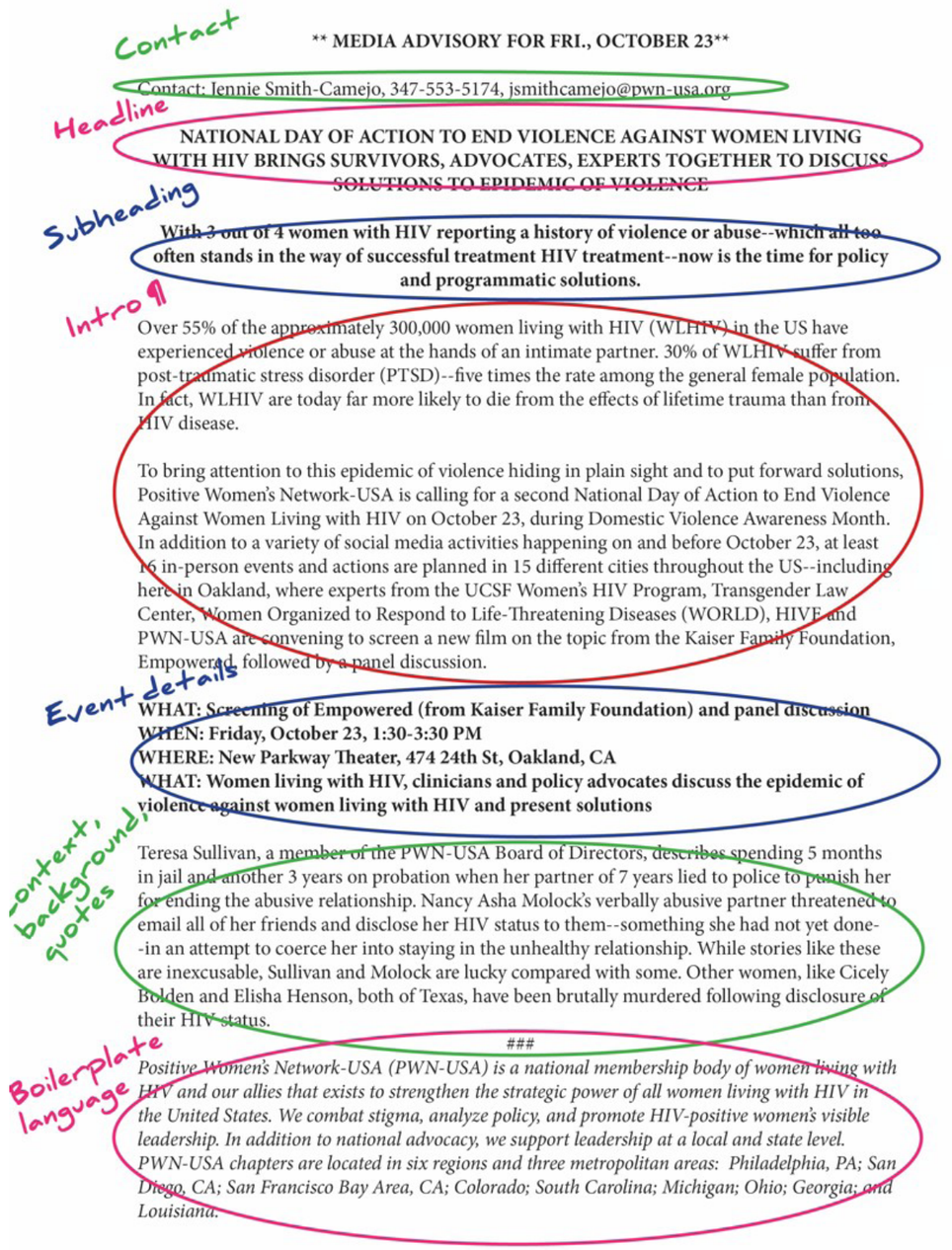

Exemple d'avis aux médias. Image: PWN-USA

Blogs

Un blog, au sens large, est un article à publier sur Internet. Au-delà de cela, la définition est très large quant à ce qu'est un blog. Bien que certains blogs fassent l'objet de recherches approfondies et incluent des citations, à l'instar des articles traditionnels, une approche plus décontractée est aussi possible dans le cadre de ce format.

Rédiger un blog vous permet de réagir sur une question comme vous le voulez. Le format est connu pour offrir aux personnes qui ne sont pas des écrivains professionnels une plate-forme leur permettant de partager leurs points de vue et leur expertise. Il peut aussi permettre d'approfondir la compréhension des lecteurs sur une question en faisant le lien entre certains aspects de votre histoire personnelle (si c'est quelque chose que vous inclurez dans votre blog) et les préoccupations structurelles plus vastes qui sous-tendent le sujet sur lequel vous travaillez.

Différents sites de blogs ont différents styles ou directives éditoriales. Votre groupe, ou vous-même, pouvez créer votre propre blog en utilisant l'une des nombreuses plateformes gratuites ou abordables disponibles en ligne, telles que Wordpress ou Wix. Tumblr est également une plate-forme populaire auprès des activistes, grâce à son contenu facile à partager et son accent sur le visuel. Les ONG ayant des plateformes de blogs sur leurs sites Internet peuvent également accueillir les blogs des membres de leurs communautés.

Rappelez-vous qu'il est toujours important de s'appuyer sur des faits, quel que soit le ton de votre blog.

Fiche de travail de blog

1. Décrivez votre blog

a. Audience: _____

b. Sujet: _____

c. Objectif: _____

2. Titre: _____

a. Mon titre est-il pertinent pour mon public?

b. Mon titre reflète-t-il effectivement mon sujet?

c. Est-ce que mon titre attire l'attention?

d. Mon titre donne-t-il un bon aperçu de mes objectifs?

3. Introduction [1-3 phrases]

_____

_____

_____

_____

a. Mon intro préfigure-t-elle du reste de mon blog?

b. Mon intro suscite-t-elle l'intérêt?

4. Vos points principaux [passez 4-5+ phrases sur chaque point en fonction du nombre total de points - Rappelez vous que "moins, c'est plus"

a. Point #1 _____

i. Informations complémentaires

_____

_____

_____

b. Point #2 _____

i. Informations complémentaires

_____

_____

_____

c. Point #3 _____

i. Informations complémentaires

_____

_____

_____

5. Appel l'action!

_____

a. Mon appel à l'action est-il réaliste pour mes lecteurs?

b. Mon appel à l'action profite-t-il à mes lecteurs?

c. Est-ce que les demandes de mon appel à l'action sont claires?

Adaptée de PWN-USA Conseils sur les blogs (2014)

Répondre à une couverture négative ou ignorante de la pénalisation du VIH

Même avec une information préalable, l'attrait d'une histoire «scandaleuse» de pénalisation du VIH risque de supplanter l'engagement d'un organe de presse à écrire des articles responsables, mesurés, voire exacts. Les membres de votre communauté peuvent utiliser les outils à leur disposition pour signaler aux journalistes les conséquences néfastes lorsqu'ils ne s'acquittent pas de leurs responsabilités. Avant d'utiliser ces outils, souvenez-vous des points abordés dans la section «Ne pas faire de mal» plus haut dans ce chapitre et réfléchissez à l'approche qui s'impose, le cas échéant, en matière de couverture médiatique.

La correction des manchettes de journaux stigmatisantes et des faits inexacts

Il arrive souvent qu'un article concernant le VIH soit bien écrit mais que son titre soit rédigé de manière à attirer l'attention du lecteur en utilisant un langage sensationnaliste. C'est souvent l'éditeur et non pas le journaliste qui est responsable du titre; contactez l'auteur ainsi que le rédacteur en chef de la publication, en indiquant pourquoi le titre est nuisible et en suggérant des corrections à apporter au texte en ligne ou à imprimer dans un numéro ultérieur de la publication.

Parfois, un titre erroné reflète des erreurs factuelles figurant dans l'article lui-même. Dans ce cas, assurez-vous que le journaliste et son rédacteur en chef en sont conscients et qu'ils comprennent précisément pourquoi. Partagez un article ou une ressource provenant d'une source fiable qui corrobore votre assertion.

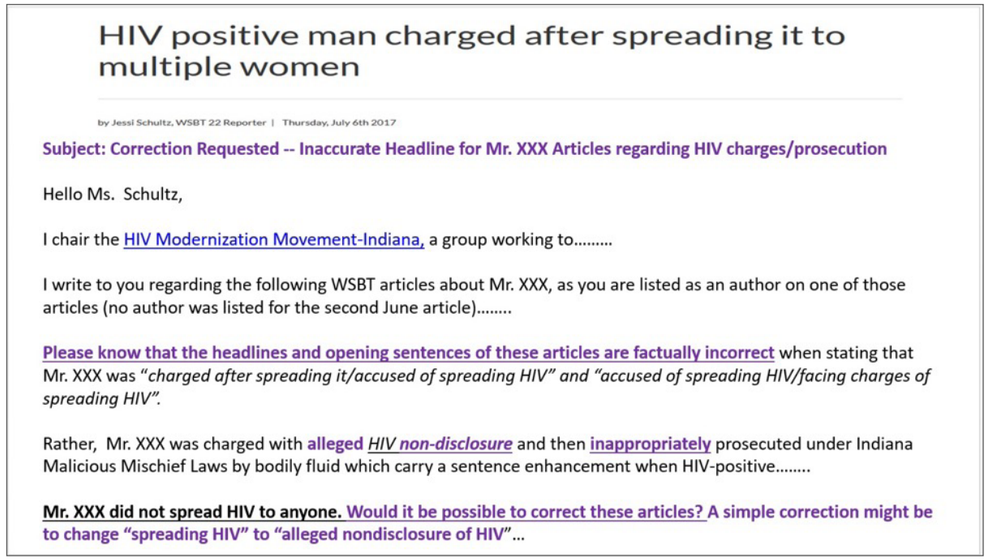

HIV positive man charged after spreading it to multiple women

by Jessi Schultz, WSBT 22 Reporter | Thursday, July 6th 2017

Subject: Correction Requested -- Inaccurate Headline for Mr. XXX Articles regarding HIV charges/prosecution

Hello Ms. Schultz,

I chair the HIV Modernization Movement-Indiana, a group working to.....

I write to you regarding the following WSBT articles about Mr. XXX, as you are listed as an author on one of those articles (no author was listed for the second June article).....

Please know that the headlines and opening sentences of these articles are factually incorrect when stating that Mr. XXX was *"charged after spreading it/accused of spreading HIV" and "accused of spreading HIV/facing charges of spreading HIV".*

Rather, Mr. XXX was charged with **alleged *HIV non-disclosure*** and then **inappropriately** prosecuted under Indiana Malicious Mischief Laws by bodily fluid which carry a sentence enhancement when HIV-positive.....

Mr. XXX did not spread HIV to anyone. Would it be possible to correct these articles? A simple correction might be to change "spreading HIV" to "alleged nondisclosure of HIV"...

Communication entre le Dr Carrie Foote, la présidente du Mouvement pour la modernisation du VIH dans l'état américain de l'Indiana, une femme vivant avec le VIH et un organe de presse en vue de faire changer le titre et le contenu d'un article qui assimile faussement l'exposition à la transmission du VIH en affirmant que l'accusé avait "propagé le VIH et contaminé plusieurs femmes" alors qu'il était poursuivi pour ne pas avoir divulgué sa séropositivité et qu'aucune de ses partenaires ne sont devenus séropositives.

EXEMPLE: L'Ouganda

Dans un monde idéal, les efforts visant à convaincre un organe de presse de corriger ses erreurs seraient toujours couronnés de succès, puisque les militants qui signalent ce genre d'erreurs et de désinformations aident les journalistes à atteindre un objectif commun : rechercher et rapporter la vérité. Malheureusement, la presse ne fait pas toujours les corrections nécessaires mais parfois, ça arrive. En Ouganda, au milieu d'une tempête médiatique troublante autour de l'affaire de pénalisation du VIH concernant Rosemary Namubiru (Voir page 50 ci-dessous pour une étude de cas), l'Associated Press (AP) a publié ce communiqué le 19 mai 2014:

Uganda nurse jailed for trying to infect patient with HIV

"Une infirmière ougandaise emprisonnée pour avoir tenté d'infecter un patient avec le VIH"

AP a fait partie des nombreuses sources d'information qui ont rapporté que Mme Namubiru «avait essayé d'infecter» un patient dans l'exercice de ses fonctions d'infirmière alors qu'il n'y avait aucune preuve indiquant une telle intention. Il y a également eu de nombreux gros titres comme celui-ci:

Court remands suspected baby killer

"Le tribunal met en détention provisoire la tueuse présumée d'un bébé"

... assimilant une exposition possible au VIH à un meurtre, alors que personne n'est mort, ou n'allait mourir, à la suite de ces faits présumés.

Finalement, le 21 mai 2014, AP a changé le titre de son article qui se lit désormais comme suit : «Une infirmière en Ouganda est incarcérée dans une affaire d'exposition au VIH» et a publié la correction suivante:

> **Correction:** The original version of this story misstated that Rosemary Namubiru intentionally spread HIV to a patient. She was found guilty of criminal negligence.

"Correction : la version originale de cette histoire affirmait à tort que RN avait intentionnellement transmis le VIH à un patient. Elle a été reconnue coupable de négligence criminelle."

Voir page 17, dans la section "ne faites pas de mal" ci-dessus, pour un autre exemple sur la façon dont un article stigmatisant s'est transformé en moment pédagogique pour ses lecteurs. *Reproduction des gros titres avec l'autorisation de AIDS-Free World.*

Les articles d'opinion ou tribunes

Rédiger un article d'opinion, une tribune ou «op ed» peut être un geste proactif par lequel vous faites d'une question, une question d'actualité alors qu'elle ne l'était pas forcément. Un article d'opinion peut également être réactif lorsque vous abordez une question d'actualité sous un autre angle, ou en critiquant la manière dont elle a été couverte. Dans certains cas, les articles d'opinion rédigés par un expert en médecine, en santé publique ou par un juriste peuvent s'avérer plus efficaces pour influencer l'opinion que des articles rédigés par des membres de la communauté qui, malheureusement peuvent être parfois plus facilement rejetés au motif qu'il ne proviendrait pas d' « experts ».

Réfléchissez à l'auditoire que vous souhaitez cibler et à leurs sources d'information quand vous ferez le choix du journal dans lequel vous soumettrez votre article d'opinion ou tribune. Les auteurs d'article d'opinion doivent être crédibles sur leur sujet. En conséquence, la rédaction d'un article d'opinion permet aussi de vous positionner encore un peu plus comme une autorité et un expert sur le sujet. On sait que les articles d'opinions peuvent exercer une influence sur les décideurs.

Les lettres à la rédaction

Lorsque vous voulez réagir immédiatement, dans les deux jours qui suivent, à un évènement ou à une erreur rapportée dans un journal, et apporter votre perspective, une "lettre à la rédaction" du journal en question peut être un excellent outil. De nombreuses publications, imprimées ou en ligne, ont des pages réservées aux les lettres à la rédaction, et indiquent clairement une adresse électronique où envoyer votre lettre ou incluent un formulaire à remplir. Si vous ne trouvez pas cette page, il se peut que la publication n'en ait pas; et, si vous avez trouvé la page mais que vous ne trouver pas les informations pour soumettre votre lettre, appelez le rédacteur en chef pour lui demander comment faire.

Les réseaux sociaux

Les plateformes de réseaux sociaux, tels que Twitter et Facebook, ont non seulement transformer l'activisme dans le monde entier, mais elles ont également permis un niveau d'accès exceptionnels aux journalistes et aux médias.

Vous pouvez utiliser les réseaux sociaux pour diffuser les événements, les activités et les ressources de votre groupe. Lorsque vous réussissez à obtenir une couverture médiatique de votre travail, vous pouvez également la partager largement sur les réseaux sociaux. Etant donné l'interactivité des réseaux sociaux, veillez à «taguer» les personnes que vous voulez voir interagir avec votre tweet ou autre « post ». Les réseaux sociaux peuvent également être un outil stratégique pour atteindre et faire pression sur les personnes ciblées par vos campagnes.

Répondre, ou non, aux commentaires en ligne

Les discours vitrioliques mal informés sur le VIH que l'on retrouve souvent dans la section « commentaires » des articles en ligne ou sur les réseaux sociaux peut être exaspérant et difficile à tolérer. Les avis des militants divergent sur la manière de répondre à ces commentaires en matière de pénalisation du VIH.

Par exemple, Diane Anderson-Minshall, rédactrice en chef du magazine américain *Plus* magazine expérimentée sur les médias spécialisés dans le VIH et les questions LGBT, conseille tout simplement *de ne pas répondre.*

« Répondre aux commentaires en ligne sur les articles en lien avec VIH ne sert à rien; ils sont souvent écrits par les lecteurs les plus ignorants » explique Mme Anderson-Minshall. « Pour les personnes vivant avec le VIH (et d'autres groupes minoritaires) tels que les LGBT ou les mères célibataires) les commentaires visent simplement à vous démoraliser. Ne les lisez pas et ce ne sera pas le cas. Leur but est d'agacer les gens comme nous. »

« Si le journal corrige son article (votre objectif ultime), les commentateurs auront l'air stupides de toute façon. »

D'autres militants estiment qu'il est utile de répondre aux partisans de la pénalisation du VIH, pour lutter contre la désinformation. Les commentaires sur les réseaux sociaux sont peut-être plus adaptés à ce genre de conversation, puisque pour de nombreuses personnes, les réseaux sociaux sont une extension de leur communauté, alors que les commentaires d'un article ont tendance à être anonymes.

Vous n'êtes pas tenu de répondre aux commentaires négatifs sur un article ou sur les réseaux sociaux et la "bonne réponse" dépend du contexte. Voici quelques conseils au cas où vous décideriez de répondre aux commentaires en ligne:

- **Soyez bref et précis dans vos commentaires**
- **Elevez-vous au-dessus du manque de respect d'un commentateur en répondant de manière respectueuse.** Evitez les contre-attaques personnelles et le langage grossier
- **Démontrez les faits** – avec des liens vers des articles scientifiques et des ressources bien établies qui appuient vos arguments et réfutent ceux des commentateurs. Rappelez-vous que la vérité est de votre coté.
- **Trouvez un équilibre entre l'utilisation de vos arguments sur le sujet et une adaptation de votre message selon le contenu spécifique du commentaire.** Si vous copiez et collez le même commentaire en réponse à chaque affirmation abusive, vous pourriez être identifié comme étant un "troll' des réseaux sociaux.
- **Envisagez de répondre uniquement aux commentaires des personnes qui révèlent vivent avec le VIH mais soutienne la pénalisation du VIH** – ou limitez votre champ de réponses d'une autre façon qui vous paraisse logique.

- **Envisagez de demander à des amis ou autres militants d'incorporer leurs propres commentaires factuels dans le fil de discussion avec des messages précis et non stigmatisant sur le sujet**. Si les commentaires font trop de mal pour que vous y répondiez, demandez à des personnes en qui vous avez confiance de répondre à votre place. Cela peut faire gagner du temps et de l'énergie aux militants et apporter des voix fermes supplémentaires à la discussion.
- **Reconnaissez qu'un commentaire comme : "les personnes séropositives qui ont des rapports sexuels sans prévenir leur partenaire devraient toutes être tuées" est par définition, une attaque en ligne.** Ces commentaires ne proviennent pas uniquement de la désinformation mais aussi du comportement violent du commentateur, et personne n'est obligé d'essayer de guérir un inconnu de ses tendances abusives. Vous êtes libre de signaler ces commentaires violents aux réseaux sociaux sur lequel ils sont publiés.
- **Travailler avec un journal pour corriger un titre ou un article est un objectif louable en soi, et peut avoir l'avantage supplémentaire d'améliorer la qualité des commentaires à l'avenir**. Le ton d'un gros titre peut parfois avoir un effet sur le ton des commentaires suivant l'article. Les gros titres stigmatisants ou fondés sur la peur sont davantage susceptibles de générer des commentaires motivés pas la peur et la stigmatisation, alors que les gros titres réfléchis fondés sur des faits ne donnent pas trop l'occasion aux petits tirants potentiel de fulminer.

Il n'y a aucun moyen d'évaluer clairement l'impact de votre travail sur les commentaires, puisque les commentateurs peuvent ne jamais répondre dans les discussions auxquelles ils ont participé. Dans la plupart des cas, on ne peut pas savoir s'ils sont revenus lire les réponses; et il est peu probable que les personnes qui ont été corrigées sur des faits erronés ou dont l'avis aurait changé le feront savoir publiquement.

Cependant, en suivant la même logique, il est impossible de savoir combien de personnes auront effectivement retenus d'importantes informations grâce à vos commentaires factuels et bienveillants, ou ont été soulagées de voir qu'il y avait quelqu'un d'autre sur l'internet qui était de leur côté, repoussant la laideur des commentateurs. Pour de nombreux militants, ces conséquences positives potentielles mais invisibles peuvent suffire à s'engager.

Surveillez votre langage

En tant que militant travaillant avec les médias autour d'une question fortement stigmatisée et mal comprise, vous êtes en mesure de donner l'exemple en utilisant un langage que nous voulons tous voir ou entendre utiliser sur le VIH et la pénalisation. Il est impératif que les militants soulignent et luttent contre les discours stigmatisants en particulier dans le contexte d'un mouvement de justice sociale remettant en question la pénalisation du VIH et qu'ils parlent de façon à respecter la dignité et la force des personnes vivant avec le VIH.

Résumé de la terminologie à privilégier et des erreurs à éviter

À éviter	À privilégier
VIH/sida	Utiliser le terme précis qui correspond au contexte pour éviter les confusions entre le VIH (un virus) et le sida (un syndrome clinique). Par exemple : *personnes vivant avec le VIH, prévalence du VIH, prévention du VIH, conseil et dépistage du VIH, maladies liées au VIH, diagnostic de sida, enfants rendus orphelins par le sida, riposte au sida, programme national sur le sida, organisations d'aide aux personnes atteintes du sida*, etc. Les termes *épidémie de VIH* et *épidémie de sida* sont tous deux acceptables, mais le premier est plus général.
Virus du sida	Il n'y a pas de « virus du sida ». Le virus associé au sida est le virus de l'immunodéficience humaine, ou VIH. À noter : l'expression *virus VIH* est redondante. Utiliser simplement *VIH*.
Infecté(e) par le sida	On ne peut pas être infecté(e) par le sida, car ce n'est pas un agent infectieux. Le sida désigne un syndrome dans lequel peuvent survenir infections et maladies opportunistes à mesure que l'immunosuppression s'aggrave du fait de la progression de l'infection à VIH, de l'infection aiguë au décès. Éviter le terme *infecté(e) par le VIH*, lui préférer *personne vivant avec le VIH* ou *personne séropositive* (si l'on connaît son statut sérologique).
Test du sida	Il n'existe pas à proprement parler de test du sida. Utiliser *test du VIH* ou *test des anticorps anti-VIH*. Pour le diagnostic des très jeunes enfants, on utilise des tests des antigènes du VIH.
Victime du sida ou personne souffrant du sida	Préférer *personne vivant avec le VIH*. Le mot *victime* a une connotation de passivité. N'utiliser le terme *sida* que pour les personnes chez lesquelles un diagnostic de sida a été posé.
Patient atteint du sida	N'utiliser le terme *patient* que dans un contexte clinique. Préférer *patient atteint d'une maladie liée au VIH*, qui englobe l'ensemble des affections cliniques associées au VIH.
Risque de sida	Utiliser *risque d'infection au VIH* ou *risque d'exposition au VIH* (à moins que l'on se réfère à des comportements ou des affections qui augmentent le risque de progression de la maladie chez une personne séropositive).
Groupes à (plus) haut risque ; groupes vulnérables	Utiliser *populations clés plus exposées aux risques d'infection* (tant pour la dynamique de l'épidémie que pour la riposte). Les populations clés sont à distinguer des populations vulnérables qui, en raison des pressions de la société ou de circonstances sociales, sont plus exposées aux infections, notamment au VIH.
Travailleur/Travailleuse du sexe commercial	Il s'agit d'un pléonasme. Utiliser *commerce du sexe*, *rapports sexuels rémunérés* (ou *tarifés*) ou *vente de services sexuels*.
Prostitué(e) ou prostitution	Ces termes sont à proscrire. Pour les adultes, utiliser des termes tels que *commerce du sexe* et *professionnel(le)s du sexe*, *rapports sexuels rémunérés* (ou *tarifés*), ou encore *vente de services sexuels*. Lorsque des enfants sont impliqués, il s'agit d'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales.
Consommateur de drogue par voie intraveineuse	La drogue peut être injectée par voie sous-cutanée, intramusculaire ou intraveineuse. Utiliser *consommateur de drogues injectables*. Bien que *consommateur de drogue par voie intraveineuse* soit encore utilisé, il est préférable de mettre en avant la personne concernée.
Partage (aiguilles, seringues)	Éviter *partage*. Privilégier *utilisation de matériel d'injection non stérile* si l'on se réfère aux risques d'exposition au VIH ou *utilisation de matériel d'injection contaminé* si l'on sait que le matériel contient le VIH ou s'il y a eu transmission du virus.
Lutte contre le sida	Préférer *riposte au sida*.
Basé sur des données probantes (ou des preuves)	Utiliser *étayé* ou *éclairé par des données probantes* pour tenir compte du fait que plusieurs éléments peuvent entrer en ligne de compte au moment de la prise de décision.
Taux de prévalence du VIH	Utiliser *prévalence du VIH*. Le terme *taux* implique le passage du temps et ne doit pas être utilisé en relation avec la prévalence. En revanche, il peut servir pour désigner l'incidence au fil du temps, par exemple 6 pour 100 de personnes/années.

Le guide de terminologie de l'ONUSIDA

http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2015_terminology_guidelines_fr.pdf
Guide de la terminologie recommandée par l'ONUSIDA.

Il est important de prendre conscience de l'impact de la terminologie que vous allez utiliser. Par exemple, si vous utilisez l'expression "pénalisation excessive", cela suggère que la pénalisation peut, dans certaines circonstances, être justifiée. C'est peut être la position de votre organisme mais sachez que l'utilisation d'une telle expression plutôt que de mettre en lumière l'aspect problématique de la pénalisation, souligne le fait que dans certains cas, elle serait acceptable, ce qui peut avoir un impact sur le plaidoyer contre la pénalisation.

De même, l'utilisation de l'expression «loi sur la transmission du VIH» - lorsque une loi n'exige pas de transmission ou même de risque de transmission pour qu'une personne vivant avec le VIH soit inculpée - est trompeuse. Il en va de même de l'expression pénalisation de « l'exposition au VIH » alors que le droit pénal, dans un pays donné, pourrait s'appliquer à des situations où il n'y a pas eu d'exposition au virus (car les risques étaient nuls) ou où l'exposition n'était que potentielle. L'expression «exposition perçue ou potentielle» réfute l'idée selon laquelle tout contact avec une personne vivant avec le VIH, que ce soit un contact sexuel, avec de la salive ou en présence d'un éternuement, constituerait nécessairement une exposition alors que ce n'est pas le cas. C'est pourquoi de nombreux militants préfèrent utiliser l'expression « exposition perçue ou potentielle » plutôt que « exposition au VIH ».

Votre choix de terminologie juridique doit aussi être cohérent avec le fait que le doute doit profiter à l'accusé(e). Par exemple, évitez de dire que la personne accusée n' « a pas divulgué » sa séropositivité si cela n'a pas été établi. Préférez l'expression, "non-divulgation présumée" de la séropositivité.

ONUSIDA 2015 Guide de terminologie de l'ONUSIDA http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2015_terminology_guidelines_fr.pdf est un document utile, exhaustif et régulièrement mis à jour qui détaille les termes stigmatisants et les termes recommandés pour communiquer sur le VIH et sur les communautés les plus touchées par le VIH. Il offre également des informations générales sur les termes les plus utilisés.

Sachez que vous n’êtes pas seul(e), à plus d’un titre

Partout dans le monde, des militants luttent non seulement contre la pénalisation du VIH mais aussi pour une couverture médiatique plus éthique et responsable sur toute une variété de questions touchant les communautés les plus vulnérables et marginalisées de nos sociétés. Nous contestons souvent la couverture biaisée et ignorante des cas de pénalisation du VIH dans une culture médiatique qui parfois veut que “si ça saigne, ça fait la une”.

Dans ce contexte, même les journalistes les mieux intentionnés peuvent être contraints d’exploiter les détails les plus croustillants d’un sujet d’actualité, jouant sur les préjugés et écartant parfois certains faits essentiels ou informations de fonds sur un sujet. L’*intention* n’est peut être pas malicieuse: le besoin d’attirer l’attention d’un public toujours plus large sur un marché de l’information saturé et sans pitié peut être une question de vie ou de mort pour un organe de presse ou un journaliste. Mais *l’impact*, comme nous en avons discuté tout au long de cette boite à outils, est souvent dévastateur pour les personnes ciblées dans ces articles, néfastes pour les communautés auxquelles elles appartiennent et préjudiciables aux futurs accusés dans des affaires similaires.

En travaillant avec les médias pour lutter contre les préjuges et privilégier les « faits » en matière de pénalisation du VIH, nous contribuons à un mouvement plus large visant à changer la culture de blâme et de partialité qui peut exister dans certains médias grand public.

ETUDE DE CAS:

L’Ouganda: Une victoire tardive dans un “procès par les médias”

Que s’est-il passé?

Comme c’est souvent le cas dans les affaires de pénalisation du VIH, les médias sont parvenus à Rosemary Namuburu avant les militants.

Rosemary Namubiru est une mère de famille, une grand-mère, et une infirmière avec 35 ans d’expérience. A l’âge de 64 ans, alors qu’elle tentait d’administrer une injection à une patiente de 2 ans qui bougeait, elle s’est accidentellement piquée le doigt, qu’elle a rapidement nettoyé et pansé avant de revenir à sa patiente. Après l’incident, la mère de l’enfant s’est plainte à la direction de l’hôpital; il a été confirmé que Rosemary vivait avec le VIH et suivait un traitement.

Rosemary Namubiru a été arrêtée; Les médias l’attendaient devant le poste de police. “Ils essayaient de me malmener” a déclaré Mme Namubiru dans une interview accordée en 2016, au sujet de son expérience devant les journalistes. “Ils m’insultaient de toutes sortes de noms: Meurtrière, tueuse”. A l’image de la frénésie médiatique, l’accusation initiale portée contre Mme Namubiru fut la « tentative de meurtre ».

Quel a été le rôle des médias?

L’histoire a balayé le pays, avec des gros titres sensationnalistes comme:

- “Une femme arrêtée pour avoir injecté un bébé avec du sang infecté au VIH» (New Vision, Jan. 12, 2014);
- «Infirmière meurtrière accusée de tentative de meurtre, en détention provisoire (HOWWE Entertainment, Jan. 14, 2014); et
- «Quand les centre de santé deviennent des pièges mortels « (AllAfrica.com, Jan. 15, 2014)

En plus des allégations fabriquées de toutes pièces, telle que Mme Namubiru “Infect[erait] malicieusement ses patients, surtout les enfants” et “se livre[rait] à de telles actions depuis longtemps”, l’histoire a servi à justifier l’adoption d’un projet de loi controversé sur la prévention et la surveillance du VIH et du SIDA de 2010 qui contenait plusieurs dispositions sur une obligation de dévoiler sa séropositivité et la pénalisation de l’exposition supposée au VIH.

Bien qu’il n’y ait eu aucune preuve de tentative de meurtre, et même lorsque l’accusation portée contre Mme Namubiru a été réduite à la négligence, ces demande de remises en liberté ont, à plusieurs reprises, été rejetées et ce, probablement en raison des fausses histoires ayant diffusées dans les médias à son sujet.

Quelle a été la réaction des militants?

Quand l'histoire de Rosemary Namubiru a attiré l'attention de Lilian Mworeko, la directrice exécutive de la communauté internationales des femmes vivant avec le VIH en Afrique Orientale (ICWEA), la famille de Rosemary Namubiru avait des difficultés à obtenir une représentation juridique en raison de l'intérêt des médias sur cette affaire.

Mme Mworeko et ses collègues n'étaient pas à l'abri des mensonges diffusés par les médias dans cette affaire. Mais ils ont décidé de soutenir Mme Namubiru conformément à l'engagement de ICWEA de soutenir les femmes vivant avec le VIH. Comme l'a dit Mme Mworeko: « Quand je la regardais la télévision, je voyais quelqu'un de l'âge de ma défunte mère, et je me disais: « je ne peux pas permettre cela. « ... Justice doit être faite... pas seulement «Disparaissez simplement parce que vous êtes une criminelle», sans même savoir si c'est vraiment vrai ou non. »

Grâce à ses compétences en matière de plaidoyer et à ses contacts dans la région, Mme Mworeko a mis sur pieds une équipe juridique et une coalition d'intérêts pour soutenir Rosemary Namubiru. L'équipe comprenait des membres du personnel de l'organisation internationale de plaidoyer AIDS-Free World, basée aux États-Unis, qui a apporté un appui juridique et un soutien en communication. Ils ont également obtenu la participation de la communauté internationale en faisant de l'ONUSIDA un allié pour soutenir Rosemary Namubiru et dénoncer ce type d'affaires.

Rosemary Namubiru a d'abord été condamnée à trois ans de prison pour négligence ; en appel, le verdict a été confirmé mais elle a été libérée pour le temps déjà passé en détention. Cependant, il y restait toujours la question des mensonges et des abus dont Rosemary Namubiru faisait l'objet de la part des médias dans son pays.

À trois reprises, les militants ont tenté d›engager directement un dialogue avec les médias ougandais au sujet de leur traitement contraire à l'éthique et préjudiciable de l'histoire de Mme Namubiru. Lors d'une première réunion organisée par Dora Kiconco Musinguzi d'UGANET avec une douzaine de journalistes ayant couvert l'affaire, les journalistes eux-mêmes ont exprimé des remords pour avoir abandonné les normes journalistiques dans la frénésie et ne pas avoir vérifié les faits de l'affaire ; ils ont également douté que leurs rédacteurs en chef puissent être convaincus de cesser de publier une histoire qui eu tant de succès à attirer l'attention et à faire vendre des journaux.

Lors d'une deuxième réunion, un petit-déjeuner présidé par la Commission ougandaise sur le sida et auquel a participé un groupe de rédacteurs mentionnés ci-dessus, quelques-uns se sont excusés, mais l'opinion principale était que les militants auraient dû les contacter beaucoup plus rapidement, lorsque l'histoire a été rendue publique la première fois ; peu ont proposé des solutions sur ce qui pourrait être fait après coup.

Enfin, Mme Mworeko et l'équipe de plaidoyer ont déterminé que la presse serait plus encline à réagir face à deux personnalités bien connues dans la région qui souligneraient le fait que leur traitement de l'histoire de Mme. Namubiru était devenu un embarras national aux yeux d'un public international. Festus Mogae, ancien président du Botswana et Stephen Lewis, ancien envoyé spécial pour le VIH/sida en Afrique ont organisé un dialogue avec les médias au cours duquel Mme. Namubiru, soutenue par son avocat, a été la seule personne à s'exprimer, partageant directement avec les rédacteurs les conséquences réelles et humaines de leur couverture erronée. En conséquence, les rédacteurs en chef se sont engagés à publier une tribune rédigée par Judy Thongori, une avocate au Kenya pour la défense des droits humains et l'avocate de Rosemary Namubiru, décrivant l'événement, la couverture pervertie des médias et la manière dont les médias ont contribué à stigmatiser les personnes vivant avec le VIH.

Conclusion

"Ce que Rosemary souhaitait avant tout, c'est que les médias reconnaissent ce qu'ils avaient fait" a expliqué Paula Donovan de AIDS-Free World. Elle a finalement reçu cette reconnaissance, mais au détriment de ses moyens de subsistance, de sa tranquillité d'esprit et de sa qualité de vie.

«Rosemary a perdu son emploi, le monde entier l'a considéré comme une meurtrière, et on ne pouvait pas revenir en arrière à ce niveau là," a conclu Mme Mworeko, "mais nous pensons que ce fut probablement une leçon pour les médias ougandais, sur comment couvrir une histoire sans nuire à ses sujets".

Adaptée en partie des communications personnelles avec Lillian Mworeko (3 novembre 2017); Paula Donovan et Seth Earn, de AIDS-Free World (29 janvier 2018).

Références et lectures complémentaires

Edwin J Bernard. UGANDA: 'Trial by Media' of Nurse Accused of Exposing a Child to HIV via Injection Sets a 'Dangerous Precedent.' HIV Justice Network, 12 février 2014. http://www.hivjustice.net/news/uganda-trial-by-media-of-nurse-accused-of-exposing-a-child-to-hiv-via-injection-sets-a-dangerous-precedent/

ETUDE DE CAS:

L'Iowa aux Etats-Unis: Visibilité médiatique au bon moment

Que s'est-il passé?

En 2014, l'Iowa a été un des premiers États américains à réformer sa loi pénale spécifique au VIH. Ce succès n'est pas le résultat d'une seule session législative mais de cinq années de plaidoyer, de lobbying, d'éducation des membres de la communauté, de formation d'alliés, de relations avec les législateurs et, à un moment donné, d'engagement avec les médias.

Tami Haught, une organisatrice locale, membre du réseau CHAIN (Community HIV / Hepatitis Advocates of Iowa) et femme vivant avec le VIH, a dirigé la vaste coalition de militants qui ont mené les efforts de réforme de la pénalisation du VIH en Iowa. Elle a d'abord sollicité le soutien de One Iowa, une organisation LGBTQ de Iowa environ deux ans avant que la Coalition ne succède dans ses efforts de réforme.

Matty Smith, directeur des communications à One Iowa à l'époque, se souvient de la première visite de Tami Haught dans son bureau. "Elle était passionnée, indomptable" a déclaré Matty Smith. Le fait que One Iowa, qui venait de remporter une victoire avec leur plaidoyer pour le mariage pour tous, était prêt à passer à un autre dossier a aussi aidé. "Nous étions à la recherche d'une autre cause, et Tami est arrivée et a tapé dans le mille: elle était si professionnelle, connaissait bien son sujet, et elle était disposée et capable de nous éduquer".

Quel a été le rôle des médias?

En conséquence, Tami Haught et ses collègues ont eu accès aux ressources et à la visibilité dont ils avaient besoin à ce stade de leur campagne. C'était des partenaires et des alliés incroyables," se souvient Tamy Haught. Ils partageaient les informations de CHAIN sur leur liste de diffusion et sur les réseaux sociaux" "Les contacts de Matty et One Iowa, et leurs relations avec des journalistes bienveillant ont été très utiles. Matty a rédigé des communiqués de presse (ce que la coalition n'avait jamais fait auparavant) et organisé des rendez-vous opportuns avec des journalistes. Grace au travail de Matty Smith, plusieurs éditoriaux réfléchis, des spots télévisés, des articles d'actualité et des témoignages long format ont été publiés dans la presse locale et nationale sur les efforts déployés en Iowa contre la pénalisation du VIH et sur l'impact de ses efforts sur les individus.

« Nous n'avions pas conscience ce qui nous manquait tant que nous ne l'avions pas eu" a déclaré Tami Haught à propos des contributions de Matty Smith et One Iowa à leur campagne.

Sous les regards de Tami Haught (à gauche du gouverneur), de militants et de victimes de la pénalisation du VIH, Terry Branstad, le Gouverneur de l'Iowa, signe l'acte modernisant la loi spécifique au VIH de l'Etat.
Credit: Matty Smith

Quelle a été la réaction des militants?

Même avec ces ressources en communication, il était nécessaire d'engager directement les membres de la communauté se souvient Matty Smith, et de confronter l'ignorance et les préjugés dans les conversations sur la pénalisation du VIH. Ils ont souvent été confrontés à des commentaires et des réactions négatives sur les réseaux sociaux ou dans les bars où ils effectuaient un travail de sensibilisation sur leurs activités. C'était vraiment difficile d'aller au delà de la première impression que les gens peuvent avoir du VIH, particulièrement les jeunes qui pensent:..."Cette législation me protège" a déclaré Smith. "Ces conversations, j'ai réalisé, devaient se faire face à face."

One Iowa a organisé des forums communautaires pour ses membres - et comme Des Moines, la capitale de l'Iowa où travaillait Matty Smith, est « une petite ville dans une grande ville «, ils ont souvent pu communiquer directement avec la communauté, y compris avec ceux qui avaient critiqué la campagne sur les réseaux sociaux.

Conclusion

«Peu importe le nombre de lettres au rédacteur en chef de journaux ou d'entrevues à huis clos avec les journalistes, a déclaré M. Smith, s'il n'y a pas de campagne parallèle d'engagement communautaire. « Chaque fois que vous lisez quelque chose dans un article ou sur les réseaux sociaux, il y a cette barrière naturelle », a conclu M. Smith, « il faut ajouter un élément humain ».

Adaptée en partie des communications personnelles avec Matty Smith (7 décembre 2017) et Tami Haught (1 février 2018).

Références et lectures complémentaires:

One Iowa. Iowa is First State to Reform HIV Criminalization Statute. 3 juin 2014. https://oneiowa.org/2014/06/iowa-is-first-state-to-reform-hiv-criminalization-statute/

NBC News. Iowa Scraps Harsh HIV Criminalization Law in Historic Vote. 1 mai 2014 https://www.nbcnews.com/news/us-news/iowa-scraps-harsh-hiv-criminalization-law-historic-vote-n94946

Voir aussi Advancing HIV Justice 2, Chapitre 4.3.4 -- United States: Multi-Year Efforts Lead to Modernisation of Iowa's HIV Disclosure Law. www.hivjustice.net/wp-content/uploads/2016/05/AHJ2.final2_.10May2016.pdf

ETUDE DE CAS:

Le Malawi: Améliorer un projet de loi en mettant les droits humains et les communautés touchées au cœur du projet

Que s'est-il passé?

Le projet de loi sur la prévention et le contrôle du VIH et du sida au Malawi a été présenté à l'origine en 2008 et avait déjà été révisé à plusieurs reprises au moment de son dépôt au Parlement en juin 2017. Bien que ce projet de loi, selon Chikondi Chijozi du Centre for Human Rights Education Advice and Assistance (CHREAA), présentait «certaines qualités admirables», la version de juin 2017 contenait toujours des dispositions visant à contraindre et à punir le comportement des personnes vivant avec le VIH et à criminaliser l'exposition « délibérée » au VIH.

La coordination entre la société civile et les groupes les plus touchés pour s'opposer à l'adoption de cette version du projet de loi a créé une dynamique. En exerçant des pressions directes sur le Parlement et en adoptant une stratégie médiatique à travers laquelle les acteurs clé ont dénoncé publiquement le projet de loi en matière de pénalisation du VIH, les militants des droits de l'homme, de la lutte contre le VIH et des populations clés ont réussi à empêcher un vote parlementaire sur ce texte. La campagne médiatique du CHREAA a notamment inclus une formation de journalistes sur la couverture du projet de loi du point de vue des droits humains. Cette formation a été organisée avant que le projet de loi soit de nouveau déposé au mois de novembre.

Quel a été le rôle des médias?

Ce n'était pas la première fois que CHREAA travaillait avec les médias de cette façon. Le CHREAA s'efforce depuis des années à sensibiliser les journalistes sur les questions relatives aux droits humains et travail avec les médias dans le cadre de la mise en œuvre de chacun de ses programmes. La formation, animée par Sarai Chisala-Tempelhoff, présidente de la Women Lawyers Association au Malawi, s'est déroulée en octobre 2017 et a réuni des journalistes de toutes les maisons de presse du Malawi dont trois rédactrices en chef. «La presse au Malawi est sensible aux problèmes des groupes vulnérables », a commenté Victor Mhango, directeur exécutif de CHREAA, « ce sont en fait des militants des droits humains ».

La formation a eu les résultats souhaités, à savoir une plus grande couverture des controverses entourant le projet de loi, y compris une couverture approfondie centrée sur les droits humains des aspects liés à la pénalisation du VIH. Les articles, même s'ils n'étaient pas tous parfaits, étaient principalement positifs et nuancés et faisaient entendre la voix des personnes les plus touchées par les dispositions néfastes du projet de loi.

Quelle a été la réaction des militants?

La veille de la séance de formation des journalistes, le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) avait aidé CHREAA à organiser une réunion stratégique de la société civile pour mobiliser les activistes autour du projet de loi. Ceci a largement contribué à la qualité et à la profondeur de la couverture médiatique du projet de loi. Lors de la réunion, il a été largement reconnu que les voix des personnes touchées par ce projet de loi n'avaient pas encore été entendues dans le cadre du processus législatif. Pour cette raison, les organisations se sont mobilisées pour assurer que les représentants des femmes vivant avec le VIH, des professionnel(le)s du sexe, des jeunes et des communautés LGBT participent et prennent la parole au cours la séance de formation, et qu'on leur offre la possibilité d'être interviewé(e)s et consulté(e)s sur ce projet de loi par la suite. Leurs points de vue ont fait l'objet d'une couverture médiatique. En outre, des femmes de la Coalition des femmes vivant avec le VIH et le sida au Malawi (COWLHA) ont été à la tête de la délégation d'activistes qui ont assisté aux débats parlementaires précédant immédiatement l'adoption du projet de loi en novembre 2017, sans l'article 43 qui pénalisait le VIH.

Une affaire dans laquelle une femme vivant avec le VIH avait été poursuivie un an plus tôt pour avoir allaité un enfant a été présentée aux journalistes pour contextualiser les débats. Un article négatif sur cette affaire avait été publié juste avant que la femme ne fasse appel de sa condamnation. Au moment de l'appel (qui était soutenu par le Southern Africa Litigation Centre (SALC)) Wesley Mwafulirwa, avocate de l'accusée, avait obtenu une ordonnance d'anonymat pour protéger l'accusée contre la diffusion de toute information risquant de révéler son identité. D'après M. Mwafulirwa, "nous avons eu un certain contrôle sur la façon dont les médias couvraient cette affaire pendant et après le procès.» L'accusée a été acquittée et son procès initial a été considéré comme une violation de ses droits fondamentaux.

NATION on Sunday
EXCLUSIVE INQUIRY
Tried, tested, dusted
Tale of woman who stood Aids trial
KONDWANI KAMIYALA
Staff Writer
An artist's impression of the case in progress
EXCLUSIVE INQUIRY
Proof of infection: a hustle
KONDWANI KAMIYALA
Staff Writer
Proposed Aids law outdated—Activists
KONDWANI KAMIYALA
Staff Writer

Une grande couverture médiatique, le plus souvent réfléchie, du projet de loi sur la prévention et la gestion du VIH et du SIDA et les questions associés.
Credit: CHREAA and COWLHA

Conclusion

A la suite de la formation des journalistes, Annabel Raw de SALC a observé que les journalistes «étaient très intéressés par l'idée qu'il était difficile de prouver qu'une personne ait pu transmettre le VIH à une autre au delà de tout doute raisonnable, et par les questions relatives à la précision de tests, tels que les tests phylogénétiques, destinés à prouver la transmission. « Avec ses collègues, elle les a orienté vers des études et d'autres ressources, tout en notant qu'un expert indépendant ou une ressource simplifiée sur ce point aurait été utile.

«La stratégie consistant à mettre l'humanité en avant des discussions techniques a été la plus efficace et la plus importante», a conclu Annabel Raw; «Il aurait été utile, si nous avions eu le temps et les connaissances préalables, d'anticiper leur intérêt particulier à ce sujet.»

Adapté en partie des communications personnelles avec Annabel Raw (29 janvier 2018), Chikondi Chijozi (31 janvier 2018), et Wesley Mwafulirwa (1 février 2018).

Références et lectures complémentaires:

Nyasa Times. Activists celebrate Malawi's adoption of amended law that removes criminalising transmission of HIV. 29 Novembre 2017 https://www.nyasatimes.com/activists-celebrate-malawis-adoption-amended-law-removes-criminalising-transmission-hiv/

Combattre l'injustice au Malawi. PNUD, 16 septembre 2017 https://stories.undp.org/combattre-linjustice-au-malawi

Communiqué de presse: Malawi High Court affirms Human Rights approach to Criminalisation of HIV transmission and exposure. SALC, 1 février 2017 http://southernafricalitigationcentre.org/2017/02/01/news-release-malawi-high-court-affirms-human-rights-approach-to-criminalisation-of-hiv-transmission-and-exposure/

ETUDE DE CAS:

Le Mexique: La presse alliée d'un nouveau réseau opposant la pénalisation du VIH

Que s'est-il passé?

Les 11 et 12 Octobre 2017, la toute première réunion de langue espagnole « Le VIH n'est pas un crime « a été organisée à Mexico par le Grupo Multisectorial en VIH/SIDA e ITS de l'état de Veracruz et le Sero Project, soutenus par la coalition HIV JUSTICE WORLDWIDE. Cette rencontre a conduit à la formation du Red Mexicana de Organizaciones contra la criminalización del VIH (Réseau mexicain d'organisations contre la pénalisation du VIH), qui regroupe 29 organisations et individus représentant des personnes vivant avec le VIH, des juristes, des défenseurs des droits humains, des militants, des universitaires et des membres des médias de tout les coins du Mexique. Trois Etats sur 32 au Mexique ont adopté, ou ont récemment envisagé d'adopter, des lois sur la pénalisation du VIH; et beaucoup d'autres ont déjà poursuivi des individus en vertu d'une loi punitive sur les infections transmises sexuellement en vigueur dans 30 États.

Quelle a été la réaction des militants?

Le réseau émergeant a rapidement publié une Déclaration mexicaine contre la pénalisation du VIH (Declaratoria Mexicana) en 11 points, à l'intention de divers acteurs gouvernementaux de la riposte nationale au VIH. La réunion et la formation du réseau fait suite aux tentatives des États de San Luis Potosí (2016) et Quintana Roo (2017), ainsi que du Chihuahua (2017), de punir la transmission, ou l'exposition réelle ou supposée au VIH. L'année 2016 a également été marquée par un recours constitutionnel initié par le Grupo Multi et la Commission nationale des droits de l'homme contre la loi spécifique au VIH en vigueur dans l'État de Veracruz. C'est au Veracruz qu'a été enregistré le plus grand nombre de poursuites pénales au titre de cette loi sur les IST (15) de tous les États mexicains.

Le réseau a également obtenu des résultats quasi immédiats après avoir rencontré Laura Beristain, membre du Congrès. Celle-ci avait proposé l'application de peines sévères en cas de transmission du VIH dans son État de Quintana Roo. Suite à la rencontre, elle s'est engagée à abandonner sa proposition de projet de loi. Grace à la mobilisation du réseau, un autre projet de loi dans l'état de Chuihuahua a été retiré.

Panélistes (comprenant Dr Patricia Ponce, portant une écharpe jaune) et les participants à la toute première réunion en espagnol de HIV Is Not a Crime. Photo: Nicholas Feustel

Quel a été le rôle des médias?

La réunion a également amené à une couverture médiatique étendue et réfléchie sur la formation du réseau et ses premiers succès. Cela faisait partie du plan des organisateurs de la réunion dès le début: Les alliés dans les médias mexicains avaient été invités à l'événement, et certains influenceurs médiatique sont également devenus membres du réseau.

«*Nos premiers contacts avec la presse ont eu lieu le jour de la création de notre réseau* «, explique Patricia Ponce du Grupo Multi, une coordinatrice du réseau. Deux journalistes de différentes régions du pays avaient déjà été engagés pour mener les efforts médiatiques lors du rassemblement. L'un d'entre eux, un journaliste basé à Mexico travaille depuis des années pour Letra S, une agence de presse spécialisée dans la santé et la sexualité qui publie un supplément mensuel dans La Jornada, l'un des journaux les plus importants du pays ; l'autre, basée à Veracruz, appartient à un réseau national et international de journalistes spécialisés sur les questions de genre.

«Les deux étaient très impliqués sur la question du VIH et des droits de la personne «, a déclaré Mme Ponce. «Ils ont été soigneusement sélectionnés pour cette raison.» En outre, ils connaissaient déjà Grupo Multi depuis longtemps comme source d'informations précises et scientifiques sur le VIH, et ils connaissaient bien leur engagement en faveur des droits humains des personnes les plus affectées par l'épidémie.

Lors de la réunion, leur rôle consistait notamment à former et à sensibiliser d'autres journalistes à cette question afin d'améliorer leurs articles et de couvrir eux-mêmes l'événement. Le journaliste de Mexico a diffusé à l'avance un communiqué de presse décrivant en détail la réunion et a été chargé de faire venir d'autres journalistes à se joindre l'événement.

Ces deux journalistes font maintenant partie du comité de presse du réseau. Le réseau utilise les réseaux sociaux et WhatsAp , l'outil de communication pour smartphone, pour se tenir mutuellement informés, et informer leurs alliés dans les médias, des événements et des développements sur la question, et pour coordonner la couverture médiatique à l'échelle nationale lorsque des nouvelles pertinentes sont relayées. «En d'autres termes, nous faisons beaucoup de bruit dans les différentes régions du pays autour d'une même information», a noté Ponce.

Conclusion

La relation positive du réseau avec les médias de son pays peut certainement être attribuée aux facteurs indiqués ci-dessus. Ces conditions ont positionné le réseau mexicain comme pionnier pour attirer l'attention du pays sur la pénalisation du VIH et pour guider cette conversation. En outre, P. Ponce a conclu: «Je crois que le travail constant - bénévole, sans but lucratif, non partisan, sans chercher à obtenir des avantages personnels ou collectifs - et la passion constituent une bonne combinaison». Tous ces facteurs ont permis au réseau de sensibiliser les médias et de prendre charge du message concernant la pénalisation du VIH au Mexique.

Adapté en partie des communications personnelles avec Patricia Ponce (2 février 2018), traduites de l'espagnol par la rédactrice de ce document.

Références et lectures complémentaires:

Red Mexicana de Organizaciones contra la criminalización del VIH. Declaratoria Mexicana contra la criminalización del VIH, 12 octobre 2017, Mis à jour le 11 novembre 2017. https://vihnoescrimenmexico.wordpress.com/declaratoria-mexicana-contra-la-criminalizacion-del-vih/

Letra S. Crean red mexicana de organizaciones contra la criminalizacion del VIH en el pais. 23 octobre 2017. http://www.letraese.org.mx/crean-red-mexicana-de-organizaciones-contra-la-criminalizacion-del-vih-en-el-pais/

La Silla Rota. Criminalizar transmision de VIH no significa prevenirla. 21 octobre 2017. https://lasillarota.com/opinion/columnas/criminalizar-transmision-de-vih-no-significa-prevenirla/184122

CONCLUSION

Un bon message ne dit pas ce qui est déjà populaire ; un bon message rend populaire ce qui doit être dit.»

- Anat Shenker-Osorio, expert en communication des messages

Vous ne l'aviez peut-être pas prévu, mais en agissant à votre manière pour vous opposer à la pénalisation du VIH et pour la justice, vous faites partie d'un mouvement mondial grandissant qui se fortifie. Il faut aussi noter qu'en participant à des conversations difficiles avec les membres de la communauté et en contrariant les médias dans vos réponses, vous faites partie d'un mouvement qui a la vérité, la science, les droits humains et la justice de son côté.

C'est un mouvement qui a conduit ces dernières années à:

- La formation d'un nouveau réseau de personnes vivant avec le VIH, de juristes, de journalistes et d'autres personnes opposées à la pénalisation du VIH qui s'étend sur l'ensemble d'un pays Latino-Américain (Mexique -- voir p. 60 pour une étude de cas);
- Un Dialogue juridique sur le VIH, les droits humains et le droit qui a directement contribué au succès d'un recours constitutionnel contre une loi spécifique au VIH (Kenya);
- La modernisation des lois spécifiques au VIH dans les Etats du Iowa (voir p. 54 pour une étude de cas), du Colorado, et de la Californie, avec beaucoup d'autres états renforçant leurs compétences pour faire de même (Etats-Unis);
- Le retrait d'un amendement qui visait à ajouter la transmission délibérée du VIH à une liste de "crimes abominables « (Brésil);
- Le passage de la loi pour la prévention et le contrôle du VIH après le retrait de dispositions problématiques, discriminatoires et pénalisantes (Malawi -- voir p. 57 pour une étude de cas);
- Des progrès au niveau des ministres fédéraux et provinciaux dans la prise en compte des données scientifiques dans le cadre de poursuites liées à la non divulgation présumée du VIH (Canada);
- La publication par les organismes internationaux pour la santé et les droits humains, y compris l'ONUSIDA, le rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à la santé et l'Organisation Mondiale de la Santé de rapports et de recommandations critiquant la pénalisation du VH;

- De nouvelles directives de l'International Association of Providers of AIDS Care présentant la pénalisation du VIH, et la criminalisation des groupes les plus touchés par le VIH, comme un obstacle crucial à l'optimisation de la prévention et de la prise en charge du VIH et ultimement à la fin de l'épidémie du VIH.

... entre autres...

HIV JUSTICE WORLDWIDE existe pour influencer le discours sur la pénalisation du VIH et pour partager les informations et les ressources, développer les réseaux, renforcer les capacités, mobiliser les acteurs du plaidoyer, et cultiver une communauté fondée sur la transparence et la collaboration.

HIV JUSTICE WORLDWIDE est en mesure d'offrir un soutien aux groupes et aux individus qui luttent contre la pénalisation du VIH ; pour en savoir plus sur ces opportunités, consultez les questions fréquentes de HIV JUSTICE WORLDWIDE: http://www.hivjusticeworldwide.org/fr/frequently-asked-questions/

Nous espérons rester en contact avec les militants et les groupes qui travaillent, chacun à leur façon et selon leur contexte, pour dire et amplifier ce qui doit être dit sur les méfaits de la criminalisation du VIH.

REMERCIEMENTS

L'auteur et les éditeurs de cette ressource tiennent à remercier Edwin J. Bernard (HIV Justice Network), Naina Khanna (Positive Women's Network - USA), et Nic Holas (The Institute of Many), pour leurs conseils dans l'élaboration de cette ressource: ainsi que les nombreux regards aiguisés et esprits brillants qui ont directement contribué au processus, et offert leur temps précieux, leurs perspectives et expertise : Annabel Raw, Southern Africa Litigation Centre: Chikondi Chijozi, Centre for Human Rights Education Advice and Assistance: Diane Anderson-Minshall, Plus Magazine: Janet Butler-McPhee, Réseau juridique canadien VIH/sida: JD Davids, TheBody.com: Jennie Smith-Camejo, Positive Women's Network - USA: Julian Hows: Dr Laurel Sprague et Coco Jervis, Global Network of People Living with HIV; Lillian Mworeko, International Community of Women Living with HIV Eastern Africa: Lynette Mabote, AIDS & Rights Alliance of Southern Africa: Marco Castro-Bojorquez, Venas Abiertas: Matty Smith, Iowa Coalition Against Sexual Assault: Mayo Schreiber, Center for HIV Law and Policy: Dr Patricia Ponce, Veracruz Multisectoral Group on HIV/AIDS and STIs: Paula Donovan et Seth Earn, AIDS-Free World: Renee Bracey Sherman: Sean Strub et Tami Haught, Sero Project: Wesley Mwafulirwa, Kawelo Lawyers.

Le travail et l'expérience de militants, communicateurs, journalistes et experts, trop nombreux pour pouvoir les citer, ont été une source d'inspiration et de fondation conceptuelle pour ce projet.

Cette boite à outils s'efforce de représenter l'ensemble des connaissances disponibles au moment de la rédaction sur la dynamique complexe de la communication pour mettre fin à la pénalisation du VIH. Jour après jour, aux quatre coins du monde, les militants contre la pénalisation enrichissent ce corpus de connaissances et continuent d'innover grâce à leur travail sur le terrain, leurs succès et leurs lacunes, qui sont autant d'enseignements précieux pour ce mouvement mondial. Nous reconnaissons avec gratitude la vision des militants contre la pénalisation du VIH et le courage des victimes de cette pénalisation, et nous espérons que cette ressources, et d'autres comme elle, pourront soutenir leur travail, tout en apprenant par leurs exemples.

RÉPONDRE À LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE LA PÉNALISATION DU VIH: TROIS CONSEILS POUR LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

L'impact des reportages médiatiques sur les lois ou les affaires relatives à la pénalisation du VIH peut aller bien au-delà du dénouement d'un cas individuel. La couverture médiatique influence la perception du public sur le VIH, sa transmission et d'autres questions d'ordre plus général. Travailler avec les médias représente une opportunité d'informer le public sur les réalités de la vie avec le VIH, et d'approfondir les connaissances sur les conséquences de la pénalisation du VIH.

1 Ne portez pas préjudice (ou ne faites pas de mal)

Avant tout, communiquez avec les personnes qui sont les plus impliquées dans l'affaire en cours comme les avocats de la défense et avec les personnes engagées dans la lutte contre la pénalisation du VIH, comme les défenseurs des droits de l'homme par exemple, pour veiller à coordonner vos efforts. Dans certains cas, alerter la presse sur une affaire en cours peut être préjudiciable à l'accusé.

Il est aussi très important lorsque l'on travaille avec les médias de veiller à ne pas renforcer les messages préjudiciables à l'encontre des personnes vivant avec le VIH. On peut parfois être tenté de présenter une personne comme une «victime innocente» du VIH, ou «une bonne personne» parce qu'elle a divulgué sa séropositivité et/ou a utilisé un préservatif et/ou avait une charge virale indétectable et/ou parce qu'elle n'a pas transmis le VIH. Une telle catégorisation suggère que d'autres personnes vivant avec le VIH méritent d'être punies. N'oubliez jamais comment les messages d'aujourd'hui peuvent affecter l'accusé de demain.

2 Communiquez le bon message

Qu'essayez-vous de dire sur la pénalisation du VIH, et/ou l'affaire en cours? Comment voulez-vous l'exprimer? Et quand voulez-vous le dire? De telles décisions (à prendre avec vos collègues) peuvent prendre du temps et de nombreuses discussions. Soyez-donc proactif pour parvenir par avance à un consensus au sein de votre groupe d'action ou de votre organisation. De cette façon vous ne partirez pas de zéro si vous devez d'urgence vous exprimez sur la pénalisation du VIH. La trousse à outils de HIV JUSTICE WORLDWIDE comprend de nombreux outils de communication à consulter dans le cadre de ce processus de décision: **toolkit.hivjusticeworldwide.org**

Même si votre groupe doit répondre rapidement, prenez-le temps de réfléchir à ce que vous voulez dire et désignez un ou deux portes-paroles avant d'approcher les médias.

3 Soyez proactif—et, si nécessaire, réactif—dans la lutte contre la stigmatisation

Il n'est jamais trop tôt pour établir des rapports avec les médias locaux en diffusant les outils et les meilleures pratiques disponibles pour permettre une couverture médiatique plus équilibrée et moins stigmatisante. Cependant, même avec une formation avancée, l'attrait d'une histoire scandaleuse de pénalisation du VIH peut parfois prendre le dessus sur l'engagement des médias à faire un reportage responsable et précis. Trop souvent, la couverture de la pénalisation du VIH est sensationnaliste, et stigmatisante. Elle est surtout parfois inexacte. Les membres de la communauté peuvent répondre aux médias en rédigeant des lettres au rédacteur, des articles d'opinion, des blogs en faisant pression dans les médias sociaux ou en appelant directement les journalistes pour leur expliquer les conséquences d'un reportage mal informé et sensationaliste.

HIV JUSTICE WORLDWIDE

Cette ressource est publiée par HIV JUSTICE WORLDWIDE. Guettez l'arrivée d'une nouvelle trousse d'outils complète, intitulée pour l'instant "Faire travailler les médias contre la pénalisation du VIH," qui sera ajoutée à la bibliothèque à l'adresse **toolkit.hivjusticeworldwide.org** *au début de 2018.*

COUVRIR LA PÉNALISATION DU VIH: TROIS CONSEILS POUR LES JOURNALISTES

Il y a toujours plusieurs versions de la même histoire. En ne rapportant qu'une seule version d'une affaire de pénalisation du VIH (par exemple le seul point de vue de la police, du procureur ou des parties plaignantes), il y a un risque de dépeindre l'accusé comme déjà coupable. La justice est fondée sur le concept de la présomption d'innocence. Les médias ont un rôle important à jouer pour garantir ce principe fondamental de la justice.

1 Souvenez-vous qu'un article peut détruire la vie d'un individu, qu'il soit coupable ou innocent

Rappelez-vous que ce qui peut intéresser le public n'est pas forcément dans l'intérêt du public. Un reportage peut avoir des conséquences dramatiques sur un individu et ses proches. Certains ont perdu leur emploi, leur logement, et ou se sont même parfois suicidées après avoir fait l'objet d'accusations liées à la pénalisation du VIH dans les médias qu'ils aient été jugés coupables ou innocents par un tribunal.

Les articles sur la pénalisation du VIH publiés sur internet restent en ligne indéfiniment et suivront toujours la personne accusée quelle que soit l'issue du procès. Bien que les médias ne soient pas responsables des problèmes systémiques de stigmatisation et de discrimination intersectionnelles à la source de la pénalisation du VIH, ils peuvent contribuer aux effets dévastateurs de ces lois injustes sur les personnes vivant avec le VIH.

Une suggestion de réduction des risques: ne pas donner aux lecteurs la possibilité de laisser des commentaires sous les articles en ligne. Compte tenu de la forte stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, les commentaires relatifs aux affaires de pénalisation du VIH sont souvent d'une très grande violence et alimentent les discriminations.

2 Demandez-vous si vous n'êtes pas en train de faire le travail de la police

Une des stratégies de la police dans les dossiers de pénalisation du VIH est de publier les noms, les photos et/ou d'autres détails de l'accusé dans les médias. Cette démarche est souvent dépeinte comme une politique de la santé publique (c'est-à-dire un moyen d'encourager les partenaires sexuels éventuels d'un accusé de se faire dépister). Mais elle est surtout utilisée pour rechercher de nouveaux plaignants et autres éléments de preuve à ajouter au dossier d'un accusé. Ceci peut souvent produire des preuves circonstancielles ou insignifiantes (par exemple l'accusé n'a pas divulgué son statut pendant une conversation en ligne), qui peuvent malgré tout être utilisées pour le dossier.

3 Allez en profondeur: parlez aux militants et autres membres de la communauté

Les décisions du tribunal, les déclarations des forces de l'ordre et des avocats ne permettent généralement pas d'avoir une compréhension complète et équilibrée du sujet. Nous recommandons vivement d'aller plus loin et de contacter les organisations locales de lutte contre le VIH/SIDA et les militants impliqués dans la lutte contre la pénalisation du VIH. Ils vous donneront d'importants éléments de sur le VIH et les risques de transmission, la stigmatisation et les conséquences de la pénalisation de la transmission ou de l'exposition au VIH.

Les origines ethniques, la sexualité, l'identité du genre, le travail du sexe, et la consommation de drogues injectables sont des questions à l'intersection du VIH et aggravent l'expérience de la stigmatisation et de la pénalisation. Si les individus concernés par votre article appartiennent à ces communautés, contactez les militants qui travaillent sur ces sujets pour parler de cette affaire. Maintenir l'équilibre est important.

HIV JUSTICE WORLDWIDE

Cette ressource est publiée par HIV JUSTICE WORLDWIDE. Guettez l'arrivée d'une nouvelle trousse d'outils complète, intitulée pour l'instant "Faire travailler les médias contre la pénalisation du VIH," qui sera ajoutée à la bibliothèque à l'adresse **toolkit.hivjusticeworldwide.org** *au début de 2018.*

Notes

1 Monique Howell-Moree. HIV Survivors Need Support, Not Jail Cells. Positive Women's Network-USA, 11 Mai 2016. http://www.pwn-usa.org/pwnspeaks-blog/hiv-survivors-need-support-not-jail-cells/

2 Gus Cairns. Life expectancy now near-normal in people with CD4 counts over 350 a year after starting therapy. AIDSmap, 15 Mai 2017 http://www.aidsmap.com/Life-expectancy-now-near-normal-in-people-with-CD4-counts-over-350-a-year-after-starting-therapy/page/3138633/

3 U=U taking off in 2017 [Editorial]. Lancet HIV. 2017 Nov; 4(11): e475 http://www.thelancet.com/journals/lanhiv/article/PIIS2352-3018(17)30183-2/fulltext

4 Organisation Mondiale de la santé: Mother-to-child transmission of HIV. http://www.who.int/hiv/topics/mtct/about/en/

5 US Centers for Disease Control and Prevention: HIV Risk Behaviors. https://www.cdc.gov/hiv/risk/estimates/riskbehaviors.html

6 *Fast-Track Cities: Ending the AIDS Epidemic by 2030* https://www.fast-trackcities.org/

7 AIDSmap. HIV & the criminal law: http://www.aidsmap.com/resources/law/Laws/page/1441684/

8 Laura Flanders. Making an Infection a Crime: An Interview With HIV Activist Sean Strub. Truthout, 12 décembre 2012. http://www.truth-out.org/opinion/item/13286-making-an-infection-a-crime-an-interview-with-hiv-activist-sean-strub

9 Voir Vision Positive » Été 2017 » Histoires biaisées https://www.catie.ca/fr/visionpositive/ete-2017/histoires-biaisees

10 Réseau Juridique Canadien VIH/SIDA: Les femmes et la criminalisation de la non divulgation de la séropositivité au VIH: http://www.aidslaw.ca/site/women-and-hiv-women-and-the-criminalization-of-hiv-non-disclosure/?lang=fr

11 Zimbabwe Lawyers for Human Rights: Women and criminalisarion of HIV: http://www.hivjustice.net/video/alone-but-together-women-and-criminalisation-of-hiv/

12 Consentement: La non divulgation du VIH et la loi sur l'agression sexuelle. Réseau Juridique Canadien VIH/SIDA. Toronto, 2014. http://www.consentfilm.org/fr/

13 Voir le Programme de l'ONUSIDA: 90-90-90: Une cible ambitieuse de traitement pour aider à mettre fin à l'épidémie du SIDA. 2014. http://www.unaids.org/fr/resources/909090

14 Thomas R. Frieden, Kathryn E. Foti, and Jonathan Mermin. Applying Public Health Principles to the HIV Epidemic:

15 How Are We Doing? N Engl J Med. 2015; 373:2281-2287 https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMms1513641

16 Luke Brinker. Watch MSNBC's Josh Barro Expose The Deadly Consequences of HIV Stigma. Media Matters, 15 Mai 2014. https://www.mediamatters.org/blog/2014/05/15/watch-msnbcs-josh-barro-expose-the-deadly-conse/199332

17 Vision Positive, Été 2017, Histoires biaisées https://www.catie.ca/fr/visionpositive/ete-2017/histoires-biaisees

18 Governor Signs Bill Modernizing California HIV Laws. Positive Women's Network - USA, 6 octobre 2017. https://www.pwn-usa.org/governor-signs-bill-modernizing-california-hiv-laws/

19 LIL EAZY-E: Changing HIV Law Would Be Crazy ... Exposing Partners IS a Felony! TMZ.com, 22 mars 2017. http://www.tmz.com/2017/03/22/lil-eazy-e-hiv-proposed-bill-felony/

20 Sean Adl-Tabatabai. California Governor Jerry Brown To Allow HIV Positive People To Donate Blood. Your NewsWire.com, 13 septembre 2017. http://yournewswire.com/california-jerry-brown-hiv-blood/

21 Rebecca Roberts. Social worker says criminal laws related to HIV need to be updated. Fox 2 News KTVI, 7 octobre 2014. http://fox2now.com/2014/10/07/social-worker-says-criminal-laws-related-to-hiv-need-to-be-updated/

22 Justice Department Releases Best Practices Guide to Reform HIV-Specific Criminal Laws to Align with Scientifically-Supported Factors. Ministère de la Justice, 15 juillet 2014. https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-releases-best-practices-guide-reform-hiv-specific-criminal-laws-align

23 Tess de la Mare. Daryll Rowe: Victim tells court hairdresser infected him with HIV then taunted him by text. Independent, 9 octobre 2017 http://www.independent.co.uk/news/uk/crime/darryl-rowe-trial-victim-breaks-down-court-case-hairdresser-hiv-aids-text-taunt-a7990791.html

24 Daryll Rowe guilty of infecting men with HIV. BBC News, 15 Novembre 2017. http://www.bbc.com/news/uk-england-sussex-41928938

25 Veuillez noter que le partage avec un petit groupe de militants à des fins stratégiques est une autre histoire. Songer à copier et coller le texte dans un email pour réduire le nombre de "clics" sur l'article original.

26 Anat Shenker-Osorio. Messaging This Moment: A Handbook for Progressive Communicators. Center for Community Change, 2017. www.centerformediajustice.org/wp-content/uploads/2017/08/C3-Messaging-This-Moment-Handbook.pdf

27 Voir la trousse à outils pour la justice du VIH: Elle rend la prévention et les soins plus difficile http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr/theme/rends-la-prevention-et-les-soins-plus-difficiles ;
Elle décourage l'accès aux services de santé, y compris les services de dépistage http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr/theme/decourage-lacces-aux-services-de-sante - HIV Justice Worldwide.

28 Voir la trousse à outils pour la justice du VIH: Elle rend la divulgation plus difficile. HIV Justice Worldwide http://toolkit.hivjusticeworldwide.org/fr/theme/la-penalisation-rends-la-divulgation-du-vih-plus-difficile/

29 Voir Patrick O'Byrne, Alyssa Bryan, et Marie Roy. HIV Criminal Prosecutions and Public Health: An Examination of the Empirical Research. *Med Humanit* 2013;0:1-6 http://www.hivlawandpolicy.org/resources/hiv-criminal-prosecutions-and-public-health-examination-empirical-research-patrick-o%C3%A2%E2%82%AC

30 Pour des détails supplémentaires sur la campagne I=I https://www.sidaction.org/actualites/declaration-de-consensus-634.

31 Center for HIV Law and Policy, Consensus Statement on HIV « Treatment as Prevention » in Criminal Law Reform. New York, 13 juillet 2017 https://www.hivtaspcrimlaw.org/the-consensus-statement

HIV JUSTICE WORLDWIDE

“Together we can make HIV JUSTICE WORLDWIDE a reality”

www.hivjusticeworldwide.org